

VÉGÉTAL & PLANIFICATION : PANORAMA DANS LES COLLECTIVITÉS

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION NATIONALE

DÉCEMBRE 2020

Sommaire

| | |
|---|----|
| LE PANEL DES RÉPONDANTS | 09 |
| 01 PAYSAGES ET BÉNÉFICES ASSOCIÉS | 13 |
| 02 ÉVOLUTION ET ENJEUX | 17 |
| 03 CONNAISSANCE ET SPATIALISATION | 21 |
| 04 PLANIFICATION : OUTILS D'ÉVITEMENT ET DE PROTECTION | 27 |
| 05 PLU : DU DIAGNOSTIC AU CONTRÔLE SUR LE TERRAIN | 33 |
| 06 AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION | 43 |
| 07 PARTICIPATION DES HABITANTS | 47 |
| 08 MOBILISATION DES COMPÉTENCES EN ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE | 51 |
| 09 BESOINS PRIORITAIRES | 57 |

Auteurs

Conception du questionnaire et rédaction des résultats : Sandrine LARRAMENDY, paysagiste concepteur urbaniste, chargée d'études.

Diffusion de la consultation : Sandrine LARRAMENDY ; Ludovic PROVOST, chargé de communication et Radina YORDANOVA, stagiaire.

Analyse des données : Robin DAGOIS, chargé de mission « Agronomie, sols et végétalisation urbaine » et Sandrine LARRAMENDY.

Réalisation des graphes : Robin DAGOIS.

Relectures de la synthèse : Marianne HEDONT, chargée de mission ; Aurore MICAND, chargée d'études ; Caroline GUTLEBEN, directrice et Hélène VEILLON.

Pour citer cette publication : LARRAMENDY S., DAGOIS R., 2020. Végétal et planification : panorama dans les collectivités. Synthèse de la consultation nationale. Plante & Cité, 60 p.

Editeur : Plante & Cité, 2 rue Le Nôtre 49066 Angers Cedex

ISBN : 978-2-3833-9010-7

Création graphique et mise en page : La Fabrique Rouge, Angers

Dépôt légal : décembre 2020

CONTEXTE

Végétal et planification

Plante & Cité a lancé une étude sur l'intégration et la place du végétal et des espaces de nature dans les documents de planification urbaine et d'aménagement du territoire [PLAN, 2018-2021].

En effet, le végétal et les espaces de nature constituent une des solutions face aux défis environnementaux et paysagers (biodiversité, climat, risques naturels, artificialisation, santé, cadre de vie, tourisme). Parmi les leviers à disposition des collectivités, les documents de planification et notamment les PLU/PLUi sont incontournables pour affirmer leurs ambitions et conforter la place du végétal et des espaces de nature dans les aménagements urbains publics et privés. Cette étude vise à identifier les actions favorables pour leur protection et leur développement. Elle produira à terme des recommandations opérationnelles pour permettre la diffusion et l'appropriation de ces bonnes pratiques à différentes échelles dans les territoires.

Pour aboutir à cet objectif, le projet se base sur deux dispositifs de consultation nationale pour un état des lieux et une analyse fine des pratiques existantes. Une première consultation a été menée auprès des collectivités et fait l'objet de ce document. Une seconde enquête a été réalisée auprès des acteurs privés qui effectuent des prestations de planification urbaine ou conseillent les collectivités (urbanistes, paysagistes, architectes, écologues...).

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/84

FINANCEURS



Les ministères en charge de la Transition écologique (MTE) et de la Cohésion des territoires (MCT), VAL'HOR, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage et la Région des Pays de la Loire.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

MTE, MCT, VAL'HOR, Région des Pays de la Loire, Office français de la biodiversité (OFB), Fédération française du paysage (FFP), Union nationale des entreprises du paysage (Unep), Association des paysagistes-conseils de l'Etat, France Urbaine/Métropole Aix-Marseille-Provence, Collectivités/Métropole de Rouen Normandie et Ville de Rennes, Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), Cerema/DT Territoires et ville, FNAU/AURA, FNCAUE/CAUE 44, FédéSCoT/Pôle métropolitain Loire Angers, ARB Île-de-France, MNHN - CESCO, Agrocampus ouest - BAGAP, Université de Tours - CITERES, Aix-Marseille-Université - TELEMME, Faculté de droit d'Angers.

Tables des sigles

ABC : Atlas de la biodiversité communale

AU : À urbaniser

AVAP ou AMVAP : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

CBS : Coefficient de biotope par surface

CC : Carte communale

CEN : Conservatoire des espaces naturels

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

DPU : Droit de préemption urbain

EBC : Espace boisé classé

OAP : Orientation d'aménagement et de programmation

OQP : Objectif de qualité paysagère

ORE : Obligation réelle environnementale

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PAT : Projet alimentaire territorial

PLU : Plan local d'urbanisme

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PN : Parc national

PNR : Parc naturel régional

PNU : Parc naturel urbain

POS : Plan d'occupation des sols

PSE : Paiement pour services environnementaux

RNU : Règlement national d'urbanisme

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDRIF : Schéma directeur de la région Ile-de-France

SIG : Système d'information géographique

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

TVB : Trame verte et bleue

ZAD : Zone d'aménagement différé

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Zone A : Zone agricole

Zone N : Zone naturelle et forestière

ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Le dispositif de consultation

Les objectifs

- Établir un état des lieux des pratiques mises en œuvre par les collectivités ;
- Recueillir des retours d'expérience ;
- Identifier les difficultés, les freins et préciser les besoins ressentis ;
- Repérer des initiatives positives.

Le questionnaire

- Il est à destination des communes et intercommunalités.
 - Il a été élaboré par Plante & Cité et a bénéficié de la relecture de plusieurs membres du Comité de pilotage : Michel Audouy (FFP, VALHOR), Philippe Clergeau (MNHM), Cécile Vo Van (Cerema), Jean-Noël Consales (Université Aix-Marseille), Emmanuelle Bougault et Aline Haeringer (VAL'HOR), Irène Oubrier (Unep), Céline Guichard, Hélène Becquembois et Antoine Lombard (MCT et MTE).
 - Il est structuré en 3 parties (Votre Territoire ; Planifier ; Aménager-Gérer) et comporte une centaine de questions.
- Il a été testé auprès de 5 collectivités :
 - > Commune d'Ancenis (44) - 7 656 hab.
 - > Commune de Hénouville (76) - 1 275 hab.
 - > Métropole Rouen Normandie - 490 001 hab.
 - > Commune de Mont-Saint-Aignan (76) - 18 944 hab.
 - > Métropole d'Orléans - 114 644 hab.

Les modalités de diffusion

- Le questionnaire a été ouvert de fin juillet 2019 à début février 2020.
- Il a été diffusé auprès des collectivités adhérentes de Plante & Cité et de celles abonnées à la newsletter du centre technique.
- Le questionnaire a également bénéficié du relai des membres du Comité de pilotage de l'étude et des réseaux suivants :



- Il a également été relayé auprès des PNR, CPIE et réseau des animateurs de SAGE.
- En complément, Plante & Cité a mené une campagne téléphonique et plus de 150 contacts ont ainsi été sollicités personnellement.

Principaux enseignements

Le panel des répondants

La consultation a recueilli 70 réponses, situées dans 40 départements différents. Une diversité de collectivités est représentée (communes et intercommunalités), dont une majorité de communes.

Au vu du profil des collectivités présentes, les résultats ont tendance à mieux représenter les pratiques des collectivités de grande taille.

Tous les types de documents d'urbanisme sont présents (PLUi, PLU, POS, carte communale) ainsi qu'une commune en RNU. La variété des cas de figures illustre l'hétérogénéité des situations.

1 PAYSAGES ET BÉNÉFICES ASSOCIÉS

Le paysage des collectivités du panel est en majorité mixte (urbain/rural). Les parcs et jardins (privés et publics), les berges de cours d'eau, les champs cultivés et les arbres d'alignement sont les éléments les plus présents.

L'identité « végétal et espaces de nature » est liée au patrimoine visible de tous (parcs et jardins publics et berges de cours d'eau notamment). Du point de vue du politique, la qualité du cadre de vie des habitants est citée comme le premier bénéfice associé au végétal et aux espaces de nature.

2 ÉVOLUTION ET ENJEUX

Depuis 10 ans, on observe une diminution de la surface occupée par le végétal et des espaces de nature. À l'avenir, les collectivités prévoient la poursuite de l'augmentation de la surface urbanisée, avec quelques inflexions.

L'enjeu de préservation du végétal et des espaces de nature apparaît important mais en tension avec le besoin d'urbanisation.

PLU : Une majorité de collectivités a rétabli des zones AU dans leur destination agricole ou naturelle d'origine.

SCOT : Des objectifs chiffrés sont présents dans la majorité des SCOT du panel.

3 CONNAISSANCE ET SPATIALISATION

Les espaces à caractère naturel humides et les espaces verts publics sont les mieux connus du point de vue de la diversité des plantes et des animaux. À l'opposé, les espaces verts privés sont, de loin, les grands inconnus et, dans une moindre mesure, les espaces agricoles.

Les inventaires ZNIEFF et de Trame verte et bleue sont les deux démarches les plus courantes, suivies par les inventaires et cartographies des arbres, des espaces verts et des zones humides. On perçoit un intérêt des répondants pour des démarches de connaissance des arbres, de la biodiversité (ABC) et des sols.

La mesure précise de l'urbanisation n'est pas encore généralisée. De plus, une majorité des collectivités ne s'est pas fixée

d'objectifs en lien avec le végétal et les espaces de nature. Pour celles qui en ont fixé, ces objectifs portent en majorité sur des plantations d'arbres.

Concernant les outils de spatialisation du végétal et des espaces de nature, les deux tiers des collectivités disposent de SIG.

Manque de moyens humains, difficultés de méthodologie, d'actualisation des données, de partage des outils entre services..., les difficultés concernant la spatialisation sont diverses et ressenties par une majorité des répondants.

4 PLANIFICATION : OUTILS DE PROTECTION ET D'ÉVITEMENT

Parmi les zonages de protection les plus présents, les sites classés, inscrits, les espaces boisés classés (EBC) et les sites patrimoniaux remarquables sont jugés les plus protecteurs vis à vis du végétal et des espaces de nature.

Parmi les zonages moins présents, ce sont les réserves biologiques dirigées et intégrales (en forêt), les réserves naturelles nationales et les arrêtés de protection de biotope qui sont les premiers cités pour leur forte protection.

Plusieurs répondants partagent leur sentiment sur les limites des zonages de protection.

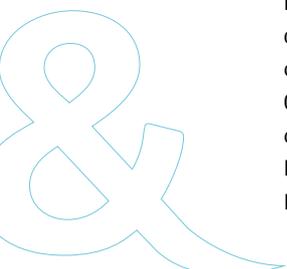
Les démarches volontaires les plus couramment menées sont les Chartes zéro pesticide et Agendas 21, pour la moitié des collectivités répondantes. Viennent ensuite les Projets alimentaires territoriaux, les Chartes de l'achat responsable, Chartes de l'arbre et Atlas de la biodiversité communale.

Peu de ces démarches volontaires sont massivement mobilisées dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme. Seuls les plans et chartes de paysage ainsi que les chartes de Parc naturel régional, démarche de Parc naturel urbain et Agendas 21 le sont pour une majorité des territoires qui en dispose.

Concernant les stratégies d'évitement, une majorité de collectivités rencontre des difficultés pour éviter et réduire (séquence ERC). Absence en amont d'un travail de diagnostic foncier intégrant des données naturalistes, maîtrise du foncier plus complexe, surcoût..., les difficultés pour mettre en œuvre l'évitement sont nombreuses.

Les démarches d'inventaires et de cartographies pouvant permettre d'identifier des opportunités de requalification ou densification du patrimoine bâti et/ou de renaturation d'espaces sont globalement peu menées par les collectivités, hormis l'analyse des tissus urbains et la veille foncière (sans information concernant la prise en compte de l'objectif de protection des espaces de nature et d'évitement de la consommation pour l'urbanisation). Quant à l'inventaire des logements vacants, il est réalisé par un peu moins de la moitié des collectivités.

Toutes les autres démarches sont assez peu mises en œuvre mais on note cependant un intérêt de la part des collectivités pour certaines d'entre elles : cartographie des îlots de chaleur urbains, de pollution lumineuse et étude de la pollution des sols.



5 PLU : DU DIAGNOSTIC AU CONTRÔLE SUR LE TERRAIN

DIAGNOSTIC - La moitié des PLU intègre un travail croisé sur les réservoirs de biodiversité et continuités écologiques et sur les unités paysagères au sein du diagnostic.

Les espaces forestiers et agricoles ainsi que les espaces à caractère naturel humides sont les plus concernés par des enjeux majeurs de protection du végétal et des espaces de nature alors que les enjeux de développement sont plutôt identifiés sur les espaces verts publics.

Des difficultés nombreuses et variées sont ressenties au cours du diagnostic du PLU dont en tête la difficulté à synthétiser et hiérarchiser les enjeux issus du diagnostic ainsi que la faible participation des habitants mais aussi le manque de portage politique des enjeux.

PADD - Une majorité des Projets d'aménagement et de développement durable présente la préservation du végétal et des espaces de nature comme une de ses orientations. Cependant, les répondants apportent des nuances et soulignent des limites.

OAP - Un peu moins de la moitié des PLU du panel intègre une Orientation d'aménagement et de programmation thématique en lien avec le sujet du végétal et des espaces de nature, un peu plus de la moitié une (ou des) OAP sectorielle(s). Les ambitions sont disparates suivant les PLU.

PLAN DE ZONAGE ET REGLEMENT - Le trio de tête des leviers en faveur du végétal et des espaces de nature les plus mobilisés dans les PLU sont les Zones Naturelles et forestières (N), les EBC et les Zones agricoles (A) [plus de 80% des PLU]. Viennent ensuite un ensemble de leviers du PLU mobilisés par 50 à 70 % des PLU, avec l'obligation de création d'espaces verts et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales suivis par les éléments de paysage remarquable, les emplacements réservés (ou servitudes d'urbanisme), les caractéristiques pour les clôtures, les zonages indicés et autres coefficients que le CBS.

Les collectivités en dressent un bilan plutôt positif, hormis pour les EBC où il est plus mitigé. Des difficultés sont également ressenties pour quelques autres leviers.

Parmi les autres outils mobilisables pour maîtriser l'urbanisation et protéger, développer le végétal et les espaces de nature, le droit de préemption urbain et l'acquisition foncière sont les plus mobilisés.

INSTRUCTION ET CONTRÔLE : Des difficultés sont ressenties à ces étapes par les deux tiers des collectivités. Manque de précisions des demandes d'autorisation concernant le végétal et des espaces de nature et de sensibilité environnementale de la part des pétitionnaires sont les deux premières difficultés ressenties au moment de l'instruction. Elles sont suivies par le manque de temps et de moyens pour déceler les infractions éventuelles et l'impossibilité de surveiller les travaux à l'étape du contrôle sur le terrain.

6 AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Le Plan climat-air-énergie territorial est en tête des autres documents de planification intégrant des mesures en faveur du végétal et des espaces de nature.

SCOT : Des objectifs de qualité paysagère sont majoritairement présents dans les SCOT du panel.

CARTE COMMUNALE : Il existe peu de dispositions en faveur du végétal et des espaces de nature.

7 PARTICIPATION DES HABITANTS

PLU : En dehors de réunions de présentations publiques, peu d'actions de mobilisation des habitants sont menées par les collectivités.

Un peu moins de la moitié des PLU dispose d'un cahier de prescriptions (ou de recommandations) environnementales et paysagères en annexe.

8 MOBILISATION DES COMPÉTENCES EN ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

Les compétences « espaces verts » (techniciens et jardiniers) sont les plus présentes dans les collectivités.

Les écologues et botanistes sont encore relativement rares et on note que les urbanistes sont plus présents que les paysagistes.

Pour les PLU(i), de ceux réalisés entièrement en externe à ceux réalisés entièrement en interne, une diversité de cas de figure existe avec cependant une plus forte part du recours à des prestataires externes.

Concernant les compétences en écologie et/ou paysage, elles sont globalement assez peu mobilisées pour la réalisation des PLU(i). Quand elles sont mobilisées, c'est plutôt en externe et plutôt des écologues. De plus, elles sont surtout mobilisées pour le diagnostic initial et l'évaluation environnementale, moins pour les autres étapes (PADD, OAP, définition du plan de zonage, écriture du règlement).

Cette mobilisation de compétences en écologie et paysage est plus importante pour les SCOT (40 à 60%), écologues en tête.

9 BESOINS PRIORITAIRES

Le besoin de plus de moyens humains, de plus de moyens financiers et de la formation pour les élus sont en tête des besoins prioritaires exprimés.

Planifier et avoir une vision à long terme apparaît comme LE champ d'action prioritaire. Il est suivi par celui de la connaissance du patrimoine végétal et des espaces de nature et de sa cartographie.





LE PANEL DES RÉPONDANTS

- **la consultation a recueilli 70 réponses, situées dans 40 départements différents.**
- **Une diversité de collectivités est représentée (toutes les catégories sont présentes), dont une majorité de communes (67%).**
- **Des résultats qui auront tendance à mieux représenter les pratiques des collectivités de grande taille.**
- **Tous les types de documents d'urbanisme sont présents (PLUi, PLU, POS, carte communale) ainsi qu'une commune en RNU. La variété des cas de figures illustre l'hétérogénéité des situations.**

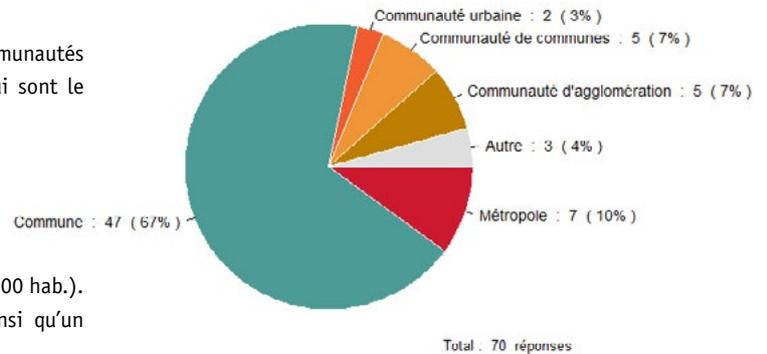


TYPOLOGIE DES RÉPONDANTS

Diversité du panel :

- 70 réponses : tous les types de collectivités sont représentés, de la commune à la métropole.
- Les communes sont les plus présentes (67% du panel).
- En termes de représentation, ce sont les métropoles, les communautés urbaines ainsi que les communes de plus de 200 000 habitants qui sont le mieux représentées parmi les répondants.
 - > 6/22¹ métropoles au total en France + la métropole de Lyon
 - > 2/13¹ communautés urbaines
 - > 5/223¹ communautés d'agglomération
 - > 5/1001¹ communautés de communes
 - > 46/35 054 communes² (mais 5/11² communes de plus de 200 000 hab.).
- Dans la catégorie « Autres », deux parcs naturels régionaux ainsi qu'un syndicat mixte ont également répondu.

Quel est le type de votre collectivité ?



1 - https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/dgcl_v2/DESL/bis_134_interco_2019.pdf - 2 - <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2020>

Le constat de difficultés pour recueillir des réponses

- Trois principales raisons sont avancées par les collectivités pour expliquer leur non-réponse à la consultation :

MANQUE DE TEMPS

L'enquête est longue et les personnes sollicitées sont déjà débordées et ne parviennent pas, malgré leur intérêt pour le sujet, à se rendre disponibles.

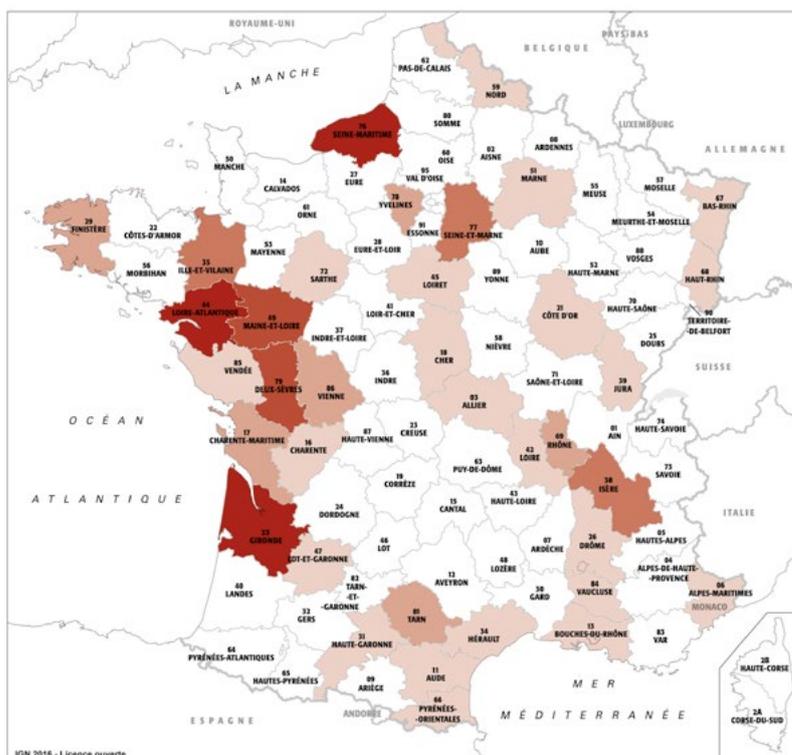
DIALOGUE INTER-SERVICES

La difficulté à échanger entre les différents services de la collectivité ou entre différents échelons de collectivité (commune et intercommunalité) a été souvent soulevée.

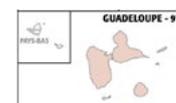
SUJET DÉLICAT – PRÉ-MUNICIPALES

La période pré-électorale (avant élections municipales de mars 2020) et la sensibilité du sujet du point de vue politique ont également été évoquées pour expliquer les difficultés pour répondre.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉPONSES



Les réponses sont réparties en France mais certaines grands secteurs comme le sud-ouest, le centre de la France ou la Basse-Normandie, en sont totalement dépourvus. Une seule réponse provient des territoires d'outre-mer (Guadeloupe).



Nombre de réponses par département :



RÉPONSES

PAR CLASSE DE COLLECTIVITÉ

Les 47 communes :

- Une diversité de taille, de la plus petite, Barbey (77), 148 hab. à la plus grande Paris (75), 2 187 526 hab.
- Avec une majorité de communes dont la population est comprise entre 10 000 et 50 000 hab.

Les 19 intercommunalités :

- Une diversité de taille, de la plus petite, la Communauté de communes du Grand Emilionnais (33), 14 610 hab., à la Métropole de Lyon (69), 1 385 927 hab.

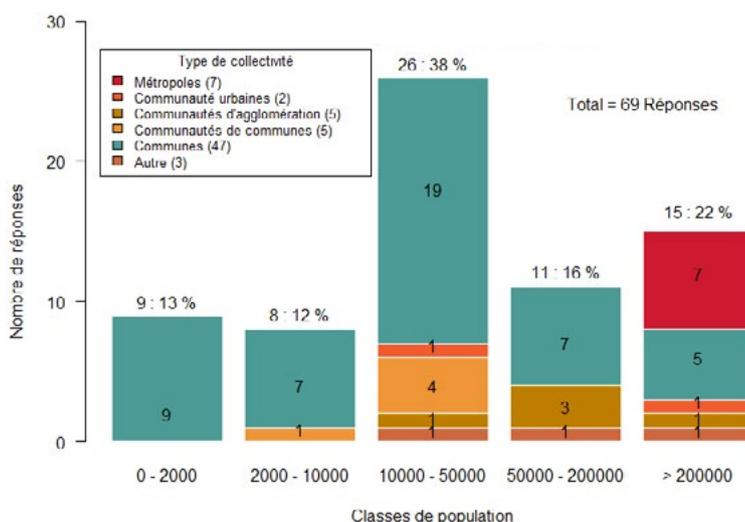
Total population :

- Le total de la population concernée est de 11 462 472 hab.

Fonction des répondants :

- En majorité, il s'agit de techniciens (responsables ou chargés de missions travaillant dans des services Urbanisme, Espaces verts, Environnement, Droit des sols, etc, ainsi qu'une secrétaire de mairie. Huit élus ont également répondu, dont 5 maires, dans les communes les plus petites du panel (entre 226 et 655 hab.).

Répartition des réponses par classe de population



LES RÉPONDANTS

Les 7 métropoles (4 c ; 3 p) : Brest (29), Bordeaux (33), Dijon (21), Grenoble (38), Lille (59), Lyon (69), Rouen (76) et Strasbourg (67).

Les 2 communautés urbaines (2 c) : Angers (49), Poitiers (86).

Les 5 communautés d'agglomération (5 c) : Albigeois (81), Limoges (87), Val de Garonne (47), Sophia Antipolis (06) et La Roche-sur-Yon (85).

Les 5 communautés de communes (3 c ; 2 p) : Grand Emilionnais (33), Convergence Garonne (33), Anjou Loir et Sarthe (49), Loire-Layon-Aubance (49) et Yvetot Normandie (76).

Les 48 communes (37 c ; 11 p) : Ancenis-Saint-Géréon (44), Aucamville (31), Barbey (77), Basse-Goulaine (44), Bois-L'Évêque (76), Bommès (33), Bourges (18), Bourgoin-Jallieu (38), Cabestany (66), Cachan (94), Castres (81), Chapareillan (38), Chateaubernard (16), Créteil (94), Forges (77), Frontenay-Rohan-Rohan (79), Hénouville (76), Irvillac (29), La Désirade (971), La Flèche (72), La Rochelle (17), Laigné-en-Belin (72), Lalande-de-Pomerol (33), Les Mureaux (78), Lons-le-Saunier (39), Mitry-Mory (77), Mont-Saint-Aignan (76), Montpellier (34), Nantes (44), Narbonne (11),

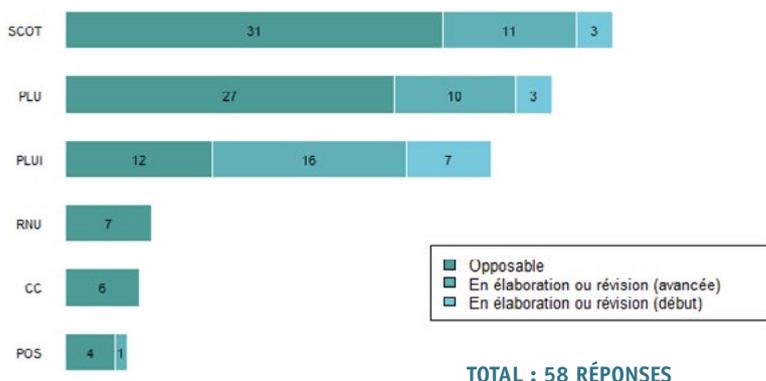
Niort (79), Orléans (45), Pacé (35), Paris (75), Pornichet (44), Port-de-Bouc (13), Reims (51), Rennes (35), Rezé (44), Royan (17), Saint-Etienne (42), Saint-Germier (79), Saint-Louis (68), Saint-Priest (69), Valence (26), Vasles (79), Vichy (03), Vitré (35).

Autres (2 c ; 1 p) : Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse (78), Parc naturel régional du Lubéron (84), Pôle métropolitain Loire Angers (49).

Réponses complètes (c) : 54
 Réponses partielles (p) : 17

DOCUMENT D'URBANISME CONCERNANT LES RÉPONDANTS

Quels sont les documents d'urbanisme qui vous concernent ?



Tous les cas de figures sont présents dans le panel des collectivités :

- > Concernée ou non par un SCOT
- > Sous PLU
- > Sous PLUi ou PLU métropolitain
- > Sous carte communale
- > Sous RNU
- > Concernée par plusieurs de ces situations (exemple : communauté de communes sans PLUi dont les communes la constituant sont concernées soit par des PLU, CC ou RNU).

23% des répondants sont concernés par des PLUi en cours d'élaboration (début ou avancée) qui rendront prochainement caducs des PLU ou d'autres documents existants.





PAYSAGES ET BÉNÉFICES ASSOCIÉS

Sur ce volet, il s'agissait de connaître la diversité des paysages des collectivités répondantes ainsi que les bénéfices attribués par les élus au végétal et aux espaces de nature de leur territoire.

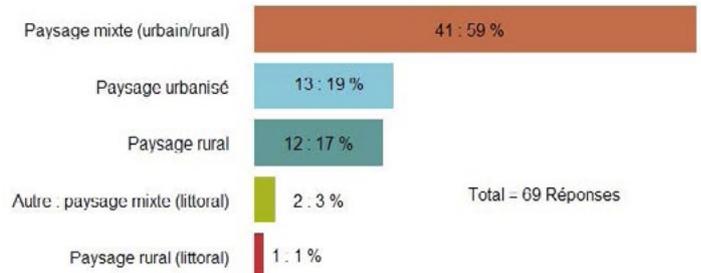
- **Les paysages sont en majorité mixtes (urbain/rural).**
- **Dans le détail, les parcs et jardins (privés et publics), les berges de cours d'eau, les champs cultivés et les arbres d'alignement sont les éléments les plus présents.**
- **L'identité « Végétal et espaces de nature » est liée au patrimoine visible de tous (parcs et jardins publics et berges de cours d'eau).**
- **Du point de vue du politique, la qualité du cadre de vie des habitants est citée comme le premier bénéfice associé au végétal et aux espaces de nature.**

01

PAYSAGE GÉNÉRAL

Une majorité de collectivités répondantes présente un paysage mixte (urbain/rural). Une diversité de paysages est présente. Cependant, le groupe des collectivités au paysage mixte (urbain/rural) est largement le plus représenté. Dans ce groupe, tous les types de collectivités figurent : communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles.... S'ajoutent à cette catégorie les collectivités au paysage mixte (littoral).

Si vous deviez décrire le paysage général de votre collectivité, quelle expression choisiriez-vous ?



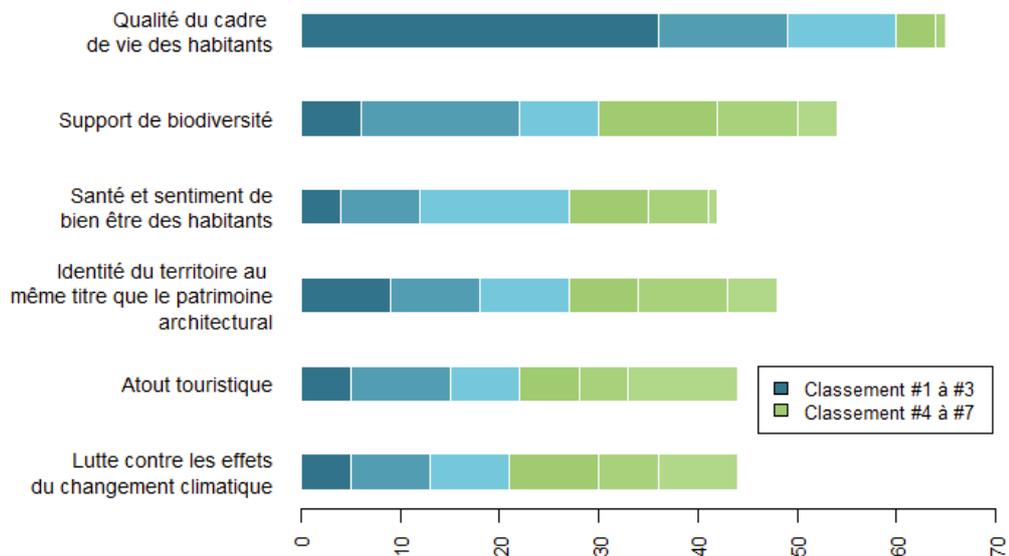
Paysage mixte (urbain/rural) : le paysage du territoire de la collectivité comprend une (ou des) partie(s) urbaine(s) et une (ou des) partie(s) occupée par des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Paysage urbanisé : essentiellement occupé par de l'habitat, des activités industrielles et commerciales et des espaces verts, des infrastructures de déplacement.

Paysage rural : mis à part le (ou les) bourg(s) centre voire quelques extensions urbaines ou hameaux, l'essentiel du territoire est occupé par de l'agriculture et/ou des espaces naturels et/ou forestiers.

BÉNÉFICES ASSOCIÉS DU POINT DE VUE DU POLITIQUE

Du point de vue du politique, quels sont les bénéfices associés au végétal et espaces de nature de votre territoire ?



Du point de vue du politique, la qualité du cadre de vie des habitants est le premier bénéfice associé au végétal et aux espaces de nature de son territoire.

La « qualité du cadre de vie des habitants » est la réponse qui apparaît le plus souvent citée et cela très largement. Elle témoigne d'un lien fort entre la présence qualitative du végétal et des espaces de nature et l'attachement à son territoire. Tous les autres bénéfices sont cités par certains dans le trio de tête des réponses et aucun bénéfice proposé n'est écarté,

« Support de biodiversité », « Santé et sentiment de bien-être » et « Identité du territoire au même titre que le patrimoine architectural » se détachent légèrement.

Ce dernier bénéfice est le 2ème bénéfice cité en n°1. Il renvoie au lien qui existe entre le patrimoine culturel d'un territoire et son patrimoine de végétal et d'espaces de nature, qui a été façonné par les habitants au fil des époques et lui donne son identité.

PAYSAGE EN DÉTAIL

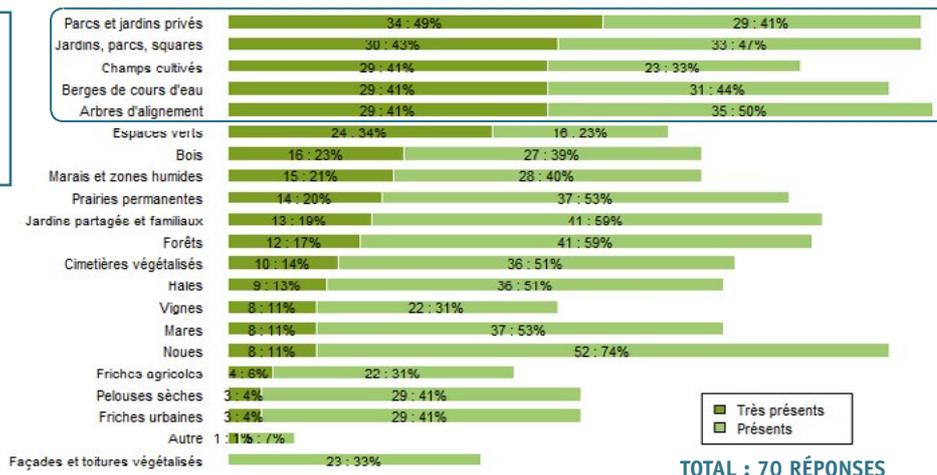
Parcs et jardins privés et publics, champs, berges de cours d'eau et arbres d'alignement sont en tête des motifs de paysage.

Tout type de paysage général confondu (urbain, rural, mixte), les éléments constitutifs dans le détail du patrimoine de végétal et d'espaces de nature les plus

fréquemment présents sont : les parcs et jardins privés, suivis des parcs et jardins publics, des champs cultivés, berges de cours d'eau et arbres d'alignement.

Tous les autres éléments sont cités et illustrent la diversité de ce patrimoine.

Sur l'ensemble de votre territoire, quels sont les différents éléments qui constituent le végétal et les espaces de nature ?



Parcs, jardins privés



Parcs, squares, jardins publics



Champs cultivés



Berges, plans d'eau

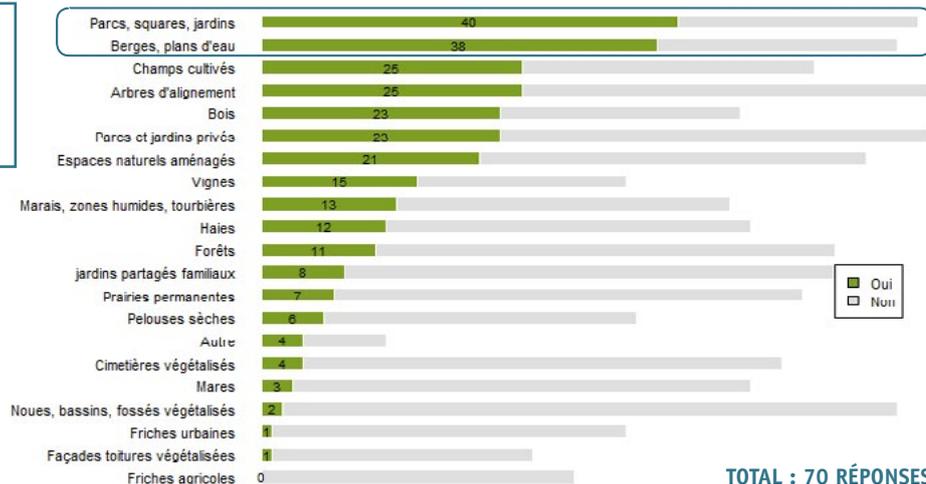


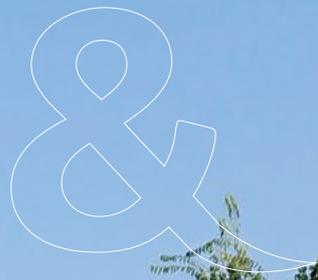
Arbres d'alignement

L'identité du territoire est liée aux éléments accessibles à tous. Quand on demande aux répondants de choisir parmi les éléments cités ceux qui constituent l'identité de leur territoire, on remarque que les parcs et jardins privés disparaissent du haut de

la liste. Les premiers cités sont les parcs, squares et jardins publics ainsi que les berges de cours d'eau. Peut-être est-ce le caractère privatif et souvent caché à la vue de tous ces parcs et jardins privés qui fait qu'ils ne constituent pas un patrimoine commun.

Parmi ces motifs, pouvez-vous choisir les plus importants (4 au maximum), ceux qui lui donnent son identité «Végétal et espaces de nature» à votre territoire?





ÉVOLUTION ET ENJEUX

Sur ce volet, il s'agissait de connaître la dynamique d'évolution du végétal et des espaces de nature des collectivités répondantes.

- Depuis 10 ans, une diminution de la surface occupée par le végétal et les espaces de nature est constatée
- À l'avenir, les collectivités prévoient la poursuite de l'augmentation de la surface urbanisée, avec quelques inflexions.
- L'enjeu de préservation du végétal et des espaces de nature du territoire apparaît important mais en tension avec le besoin d'urbanisation.
- Dans les PLU, une majorité de collectivités a rétabli des zones AU dans leur destination agricole ou naturelle d'origine.
- Dans les SCOT, les objectifs chiffrés portent essentiellement sur la protection et le développement des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que sur la limite de l'artificialisation.

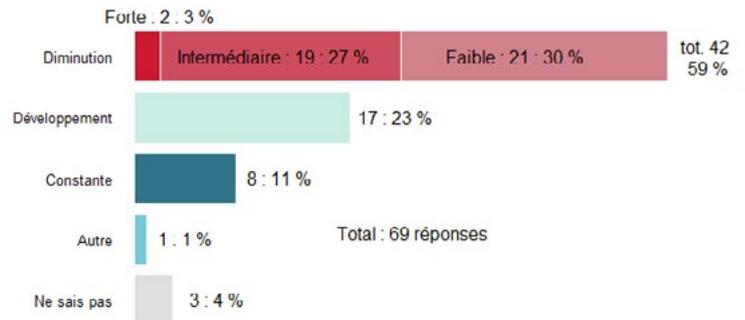
UNE DIMINUTION DE LA SURFACE OCCUPÉE PAR LE VÉGÉTAL ET LES ESPACES DE NATURE

La majorité des répondants (près de 60%) déclare que cette surface a diminué au cours des 10 dernières années.

Cette proportion est sous-évaluée car la lecture des réponses permet de se rendre compte que plusieurs collectivités ayant répondu que cette surface augmente, évoquent, dans leurs commentaires, la croissance de la surface des espaces verts publics à gérer et non l'évolution globale.

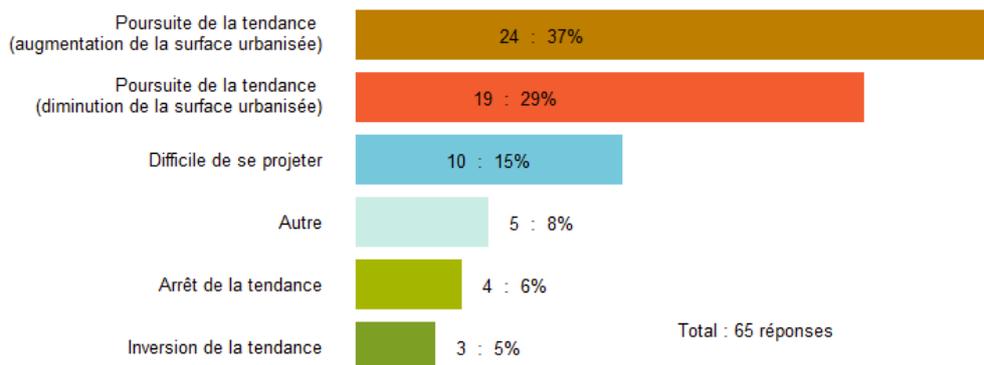
Quant aux collectivités dans lesquelles cette surface est constante, il s'agit soit de collectivités rurales sans pression d'urbanisation soit de communes au paysage déjà très urbanisé avec peu de possibilité d'extension, hors recyclage urbain.

Au cours des 10 dernières années, comment la surface occupée par l'ensemble des espaces verts (publics et privés), espaces à caractère naturel, agricole et forestier a-t-elle évolué ?



UNE POURSUITE DE LA TENDANCE ACTUELLE À L'AVENIR

Au vu des outils de planification en place, quelle devrait être l'évolution de la surface urbanisée de votre territoire dans les 10 prochaines années ?



Dans la majorité des collectivités, la tendance actuelle d'augmentation de la surface urbanisée va se poursuivre.

La surface urbanisée va continuer à augmenter pour plus du tiers des répondants (37%). Pour les réponses indiquant que cette surface urbanisée va diminuer (30%), il s'agit ici d'après les commentaires de diminution dans

le sens d'une inflexion dans le rythme d'urbanisation (moins rapide à l'avenir) et non d'une diminution de la surface totale occupée par l'urbanisation.

À noter que près d'1 répondant sur 6 éprouve des difficultés à se projeter.

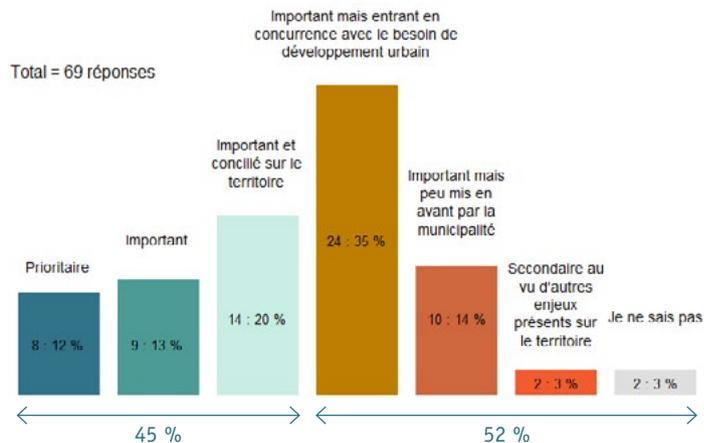
UN ENJEU DE PRÉSERVATION IMPORTANT MAIS EN TENSION

On constate globalement une partition en deux groupes : une partie des répondants présentant cet enjeu comme important voire prioritaire (45%) et une partie le présentant en tension avec le besoin de développement urbain, peu mis en avant voire secondaire au vu d'autres enjeux existants sur le territoire (52%).

Une tension avec le besoin de développement urbain

La réponse largement la plus citée, c'est-à-dire pour plus du tiers des répondants (35%), est celle indiquant la concurrence entre préservation du végétal et des espaces de nature et besoin de développement urbain.

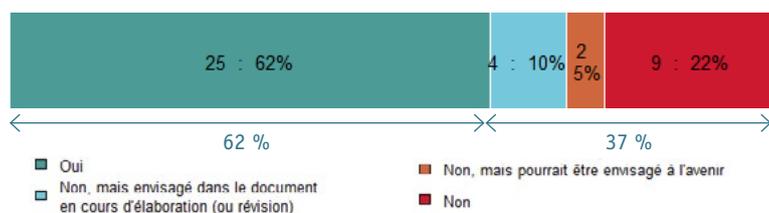
Du point de vue du politique, l'enjeu de préservation du végétal et des espaces de nature de votre territoire apparaît-il comme... ?



LIMITER L'URBANISATION : LES MESURES PRISES DANS LES PLU ET SCOT

Une majorité de collectivité a rétabli des zones AU dans leur destination agricole ou naturelle d'origine. C'est le cas de 72% des collectivités répondantes, soit 29, d'entre elles, si on cumule celles qui l'ont déjà fait et celles qui sont en train de le faire dans leur document en cours. Près d'un tiers des collectivités ne l'a pas fait ni ne l'envisage.

PLU - Des zones d'urbanisation future (AU) ont-elles été rétablies dans leur destination agricole ou naturelle d'origine (par rapport au document d'urbanisme antérieur) ?



LES OBJECTIFS CHIFFRÉS DES SCOT

Quant aux SCOT, les objectifs chiffrés portent essentiellement sur la protection et le développement des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que sur la limite de l'artificialisation, comme l'illustrent ces commentaires.

LIMITATION DE L'URBANISATION

« Réduction de 40 % des espaces urbanisés. »

« Limitation du développement des zones d'activités d'intérêt communautaire à 150 ha. »

« Réduction des consommations d'espace de 60% par rapport à la dernière décennie. »

« Potentiel d'extension urbaine maximale de 5116 hectares identifiés à l'échelle des 76 communes. »

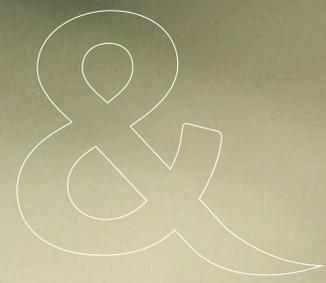
PROTECTION/DÉVELOPPEMENT

« Augmentation des espaces naturels à +75%. »

« 585 milieux naturels d'intérêt écologique identifiés, protégés strictement dans les PLU/PLUi et représentant 10,2% du territoire »

« 22 continuités naturelles, 31 espaces à enjeux agricoles... »

« Préserver 115 000 ha d'espaces agricoles naturels et forestiers. »



CONNAISSANCE ET SPATIALISATION

Sur ce volet, il s'agissait de mesurer le niveau de connaissance des collectivités en fonction du type d'espace et de connaître les outils de spatialisation et de suivi mobilisés. 

- **Les espaces à caractère naturel humides et les espaces verts publics sont les mieux connus du point de vue de la diversité des plantes et des animaux**
- **À l'opposé, les espaces verts privés sont, de loin, les grands inconnus et, dans une moindre mesure, les espaces agricoles.**
- **Les inventaires ZNIEFF et de TVB (Trame Verte et Bleue) sont les deux démarches de connaissance les plus courantes, suivies par les inventaires et cartographies des arbres, des espaces verts et des zones humides.**
- **La mesure précise de l'urbanisation n'est pas généralisée.**
- **Une majorité de collectivités ne s'est pas fixée d'objectifs en lien avec le végétal et les espaces de nature.**
- **Les outils de spatialisation SIG du végétal et des espaces de nature ne sont pas généralisés et des difficultés sont ressenties par une grande majorité des collectivités.**

UNE CONNAISSANCE HÉTÉROGÈNE DE LA BIODIVERSITÉ DES ESPACES DE NATURE

Les espaces verts publics et les espaces à caractère naturel humides sont les mieux connus du point de vue de la biodiversité des plantes et des animaux.

Ils arrivent tous les deux en tête des espaces les mieux connus (bonne connaissance pour près de 60%). Viennent ensuite les espaces à caractère naturel secs puis les espaces forestiers (bonne connaissance pour 37%).

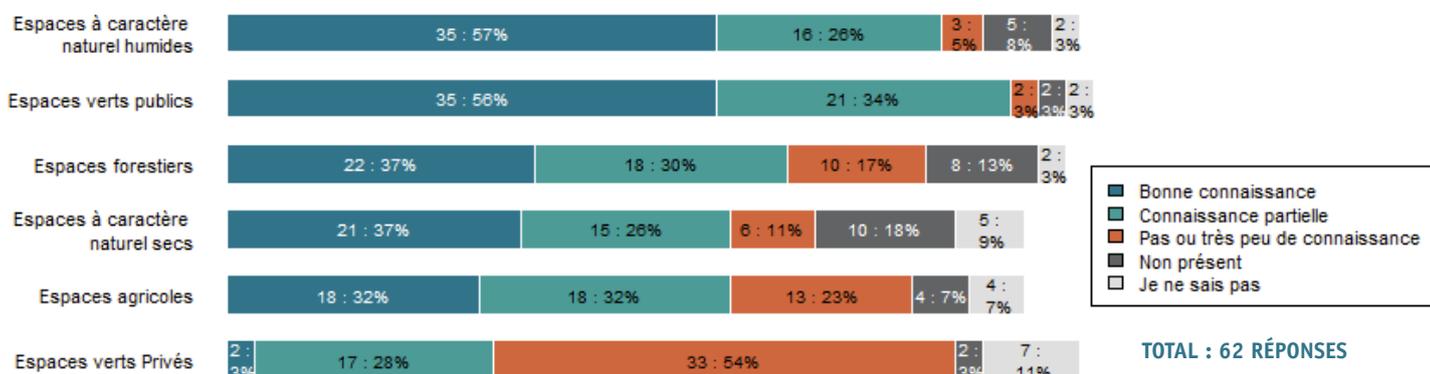


Espaces verts publics



Espaces à caractère naturel humides

Quel est l'état global de la connaissance de la diversité des plantes et des animaux de son territoire, de la part de la collectivité ?



Les espaces les moins connus sont, de loin, les espaces verts privés et, dans une moindre mesure, les espaces agricoles.

En effet, la diversité des plantes et des animaux présente dans les espaces verts privés n'est connue que de 2% des répondants.

Quand aux espaces agricoles, un peu moins du tiers indique disposer d'une bonne connaissance (31%).



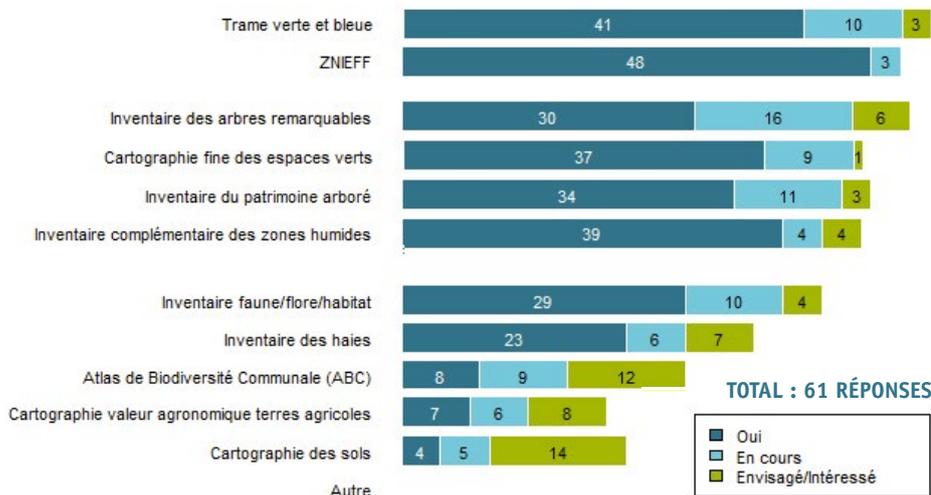
Espaces verts privés



Espaces agricoles

LES DÉMARCHES D'INVENTAIRE ET DE CARTOGRAPHIE DU VÉGÉTAL ET DES ESPACES DE NATURE

Quelles démarches d'inventaire et de cartographie du végétal et des espaces de nature ont-elles été réalisées sur le territoire de la collectivité (ou sur une partie de son territoire) ?



Les inventaires ZNIEFF et les cartographies de la TVB sont les deux démarches d'inventaire et de cartographie les plus courantes sur les territoires enquêtés.

Elles sont suivies par un groupe de démarches portant sur les arbres (inventaire des arbres remarquables et du patrimoine arboré), les espaces verts, les zones humides (inventaire complémentaire des zones humides).

Les autres démarches, telles que les inventaires de la faune et de la flore, des haies, les ABC (Atlas de la

biodiversité communale), les cartographies des terres agricoles ou des sols, sont moins couramment menés dans les territoires enquêtés.

Un intérêt pour des démarches autour des arbres, de la biodiversité de l'ensemble du territoire et des sols. L'observation des démarches « en cours » et « envisagé/intéressé » indique un intérêt porté actuellement par les collectivités enquêtées sur l'étude de leur patrimoine arboré, de leur patrimoine de biodiversité général (avec les ABC) ainsi qu'à une meilleure connaissance de leurs sols.

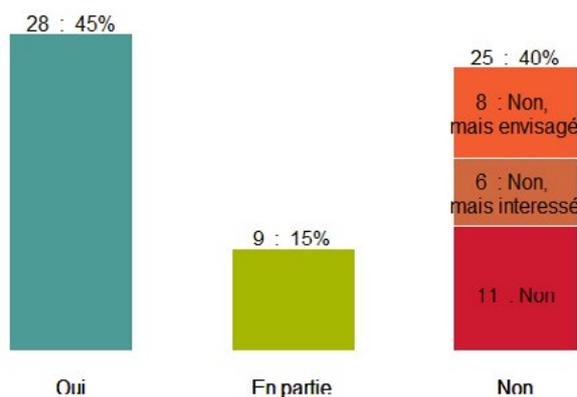
DES LACUNES DANS LA MESURE DE L'URBANISATION

La mesure précise de l'urbanisation n'est pas encore généralisée. Une petite moitié des collectivités répondantes (40%) n'utilise pour l'instant pas de mesure précise de l'urbanisation de leur territoire.

Certaines collectivités ont un suivi qui se concentre sur certains indicateurs ciblés : consommation des zones AU, nombre de permis de construire et division parcellaire en vue de construire, commercialisation dans les zones d'activités.

D'autres, plus rares, ont une approche globale et étudient l'évolution de l'occupation du sol de leur territoire. L'élaboration du document d'urbanisme est une occasion de mener ce travail d'après les répondants. Quelques rares collectivités du panel mènent ce travail régulièrement à l'aide de cartographies mises à jour par des organismes tiers (agences d'urbanisme, parcs naturels régionaux...) ou de photo-interprétation.

Mesurez-vous précisément l'urbanisation de votre territoire à l'aide d'indicateurs ?



TOTAL : 62 RÉPONSES

PEU D'OBJECTIFS FIXÉS EN LIEN AVEC LE VÉGÉTAL ET LES ESPACES DE NATURE

Une majorité des répondants ne s'est pas fixée d'objectifs (chiffrés ou non) en lien avec le végétal et les espaces de nature.

En effet, 56 % des répondants ne disposent pour l'instant d'aucun objectif. Cependant, on note le souhait d'une partie des collectivités (22%) de s'en doter à l'avenir.

Parmi ces collectivités sans objectifs fixés, on trouve presque tous les types de collectivités, de la commune à la métropole, et toutes les tailles.

De nombreux objectifs chiffrés sont en lien avec des plantations d'arbres. Les arbres semblent particulièrement être concernés par ces objectifs chiffrés. Les nombres avancés peuvent être mis en relation avec :

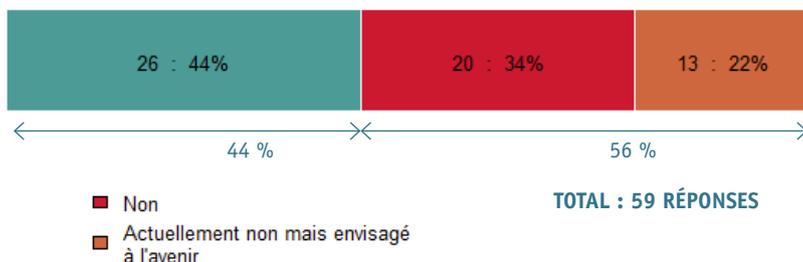
> **les habitants du territoire** : « 1 arbre par habitant », « 1 arbre pour chaque nouvelle naissance »

> **le patrimoine arboré** : renouvellement, « 1 arbre abattu, 2 arbres plantés », « pour 1 arbre mort ou abattu, plantation de 2 » et projets nouveaux « à partir de 200 m² de pleine terre, au moins 1 arbre de haute tige doit être planté ou conservé », « 1 arbre de haute tige pour 200 m² de terrain non construit »

> **des horizons temporels** : « 2020 arbres pour 2020 », « 60 000 arbres plantés à l'échéance 2030 » ou un rythme « 1000 arbres par an », « 4 000 arbres plantés par an soit dans le cadre de renouvellement ou de projets nouveaux ».

D'autres objectifs concernent des surfaces ou linéaires d'espaces verts et de nature à développer comme par exemple « passer de 37 m² d'espace vert par habitant à 40 m² », « planter 10 km de haies »,

La collectivité s'est-elle fixée des objectifs (chiffrés ou non) en lien avec le végétal et les espaces de nature ?



« 100 ha de toitures et de murs végétalisés, 30 ha d'agriculture urbaine ». Parmi les exemples cités, on remarque que sont peu cités des objectifs de surfaces ou de linéaires à protéger.

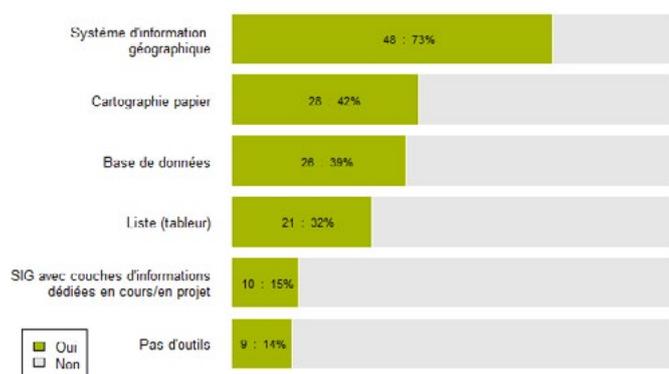
Il peut également s'agir d'**objectifs d'amélioration de l'accessibilité pour tous** : « un espace vert à moins de 5 mn de chaque habitant », « un espace vert à moins de 500 m de chez soi (10 mn) », « usagers à moins de 7mn d'un espace de fraîcheur ».

Enfin, certains objectifs cités sont qualitatifs en lien avec le paysage général ou la gestion : « cadre de vie plaisant » ; « végétaliser la ville », « restaurer le paysage des vallées humides » ; « acceptation de la flore spontanée », « zéro pesticides sur tous les espaces communaux y compris les cimetières ».

Parmi les commentaires, le contexte de période électorale est cité comme favorisant l'apparition d'objectifs chiffrés, parfois irréalisables.

LES OUTILS DE SPATIALISATION

Quels sont les outils dont la collectivité dispose pour spatialiser le végétal et les espaces de nature de son territoire ?



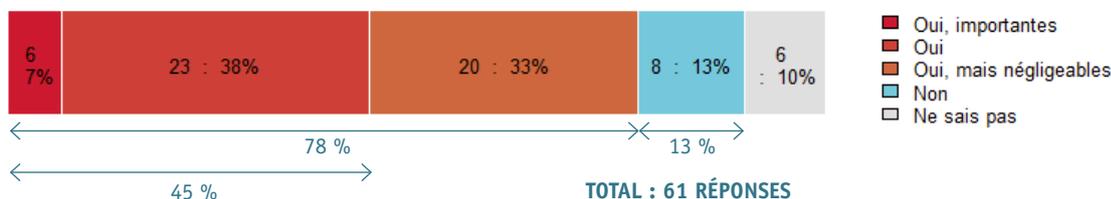
TOTAL : 66 RÉPONSES

Près des 2/3 des répondants disposent d'un SIG avec une couche d'informations dédiée au végétal et aux espaces de nature. Parmi les répondants n'en disposant pas (27%), on trouve une majorité de communes et sans surprise certaines des plus petites du panel, de milieu rural. Cependant, on y trouve également plusieurs communes urbaines de grande taille (entre 10 000 et 90 000 hab). Plusieurs intercommunalités sont également présentes.

Parmi ces collectivités, quelques unes sont concernées par un projet de SIG (par exemple dans le cadre de l'élaboration du PLUi ou du déploiement de l'outil au sein d'une métropole) mais elles sont minoritaires.

DES DIFFICULTÉS RESENTIES POUR LA SPATIALISATION

Rencontrez-vous des difficultés au niveau de la spatialisation ?



De nombreux répondants ressentent des difficultés de spatialisation du végétal et des espaces de nature.

Si l'on cumule ceux qui disent ressentir des difficultés importantes et moyennes on atteint 45% des répondants. Si on ajoute ceux qui ressentent des difficultés mineures, on dépasse les trois quarts des répondants (78%).

Le manque de moyens humains et d'actualisation des données sont les difficultés les plus citées.

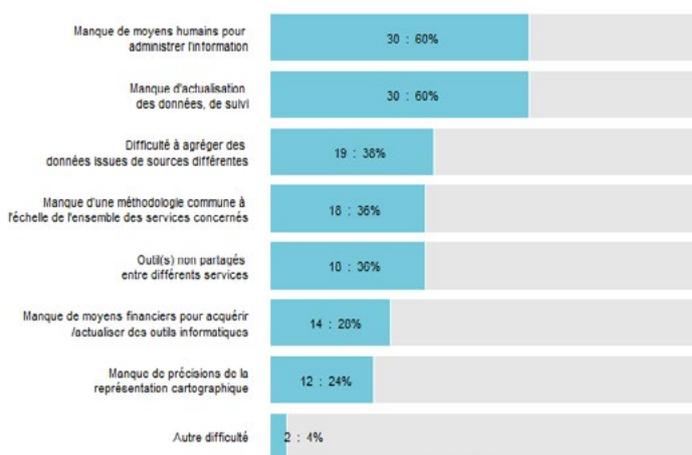
Ces deux difficultés sont ressenties par plus de la moitié des répondants (60%).

Sont ensuite cités **la difficulté à agréger des données issues de sources différentes** ainsi qu'un **manque de méthodologie commune et de partage des outils entre les différents services.**

Ces difficultés sont quant à elles ressenties par plus du tiers des répondants (entre 36 et 38%).

Le manque de moyens financiers pour acquérir et actualiser des données ainsi que le manque de précisions de la représentation cartographique sont les difficultés citées en dernier.

Pouvez-vous citer ces difficultés ?



TOTAL : 50 RÉPONSES

TÉMOIGNAGES SUR LES DIFFICULTÉS RESENTIES

MOYENS HUMAINS

« Chronophage. »

« Actualisation chronophage. »

MÉTHODE

« Pas de lecture homogène de la donnée patrimoniale. »

DONNÉES

« Données uniquement sur les terrains accessibles donc nombreuses surfaces privées sans données. »

« Les capteurs de données (experts naturalistes, capteurs technologiques) travaillent parfois avec des méthodes différentes au sein même et entre entités. »

« Temps nécessaire très long et applications numériques pas nomades. »

PARTAGE

« L'outil SIG est partagé mais pas nécessairement le travail de chacun sur l'outil (chacun de son côté). »

« Risque de non consultation de certaines couches d'informations par des services moins sensibilisés. »



PLANIFICATION :

OUTILS D'ÉVITEMENT ET DE PROTECTION

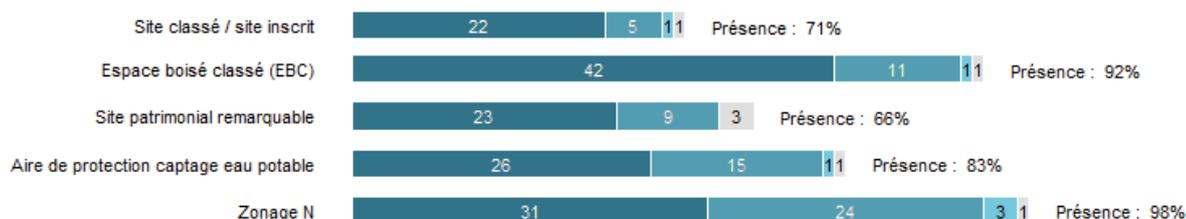
Sur ce volet, il s'agissait de faire un état des lieux des outils mobilisés pour protéger le végétal et les espaces de nature et de connaître l'avis des collectivités sur leur portée. Il s'agissait également d'aborder le sujet de l'évitement, pour en mesurer les difficultés et observer les démarches initiées.

- **Parmi les zonages de protection les plus présents, les sites inscrites et classés, les EBC et les sites patrimoniaux remarquables sont jugés les plus protecteurs vis à vis du végétal et des espaces de nature.**
- **Parmi les moins présents, ce sont les réserves biologiques dirigées et intégrales, les réserves naturelles nationales et les arrêtés de protection de biotope qui sont les premiers zonages cités.**
- **Parmi les démarches volontaires, les plus courantes sont les Chartes zéro pesticide et Agendas 21, puis viennent ensuite les Projets alimentaires territoriaux, les Chartes de l'achat responsable, Chartes de l'arbre et Atlas de la biodiversité communale (ABC).**
- **Ces démarches volontaires sont modérément mobilisées pour l'élaboration du document d'urbanisme.**
- **Quasiment toutes les collectivités rencontrent des difficultés pour appliquer pleinement la séquence ERC.**
- **Les démarches volontaires visant à identifier des opportunités de requalifier ou densifier le patrimoine bâti ou renaturer des espaces sont peu entreprises.**

LES ZONAGES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES LES PLUS PROTECTEURS

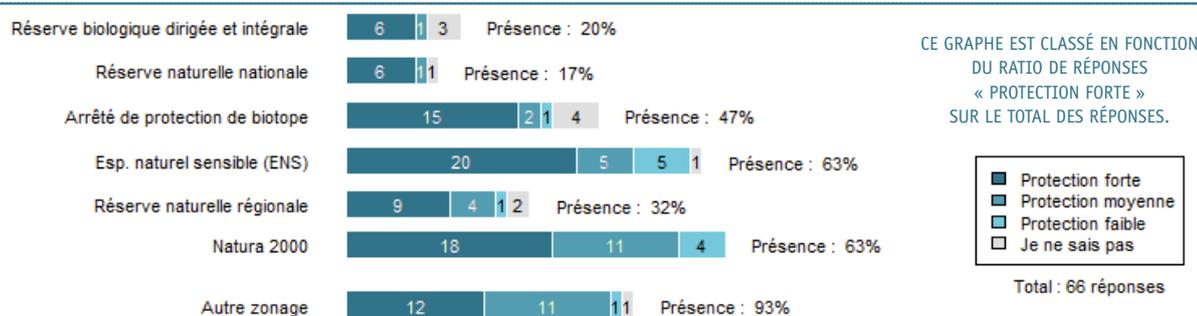
(VIS À VIS DU VÉGÉTAL, DE LA FAUNE, DES HABITATS NATURELS)

Pouvez-vous donner votre avis sur le degré de protection (vis à vis du végétal, de la faune, des habitats naturels) des différents zonages de protection réglementaires mobilisés sur votre territoire ?



MOBILISÉS DANS + DE 65 % DES TERRITOIRES ENQUÊTÉS

MOBILISÉS DANS - DE 65 % DES TERRITOIRES ENQUÊTÉS



• Parmi les zonages de protection réglementaires les plus présents (c'est-à-dire présents dans plus de 65% des territoires enquêtés), ceux qui sont jugés les plus protecteurs vis à vis du végétal et des espaces de nature sont, dans l'ordre :

- > les sites inscrits et sites classés, pour 79% des enquêtés (22 « protection forte » sur 28 réponses) ;
- > les espaces boisés classés, pour 78 % (42 sur 54) ;
- > et les sites patrimoniaux remarquables, pour 72% (23 sur 34) ;
- > le chiffre reste relativement haut (62%) pour les aires de protection de captage d'eau potable mais « tombe » à 53% concernant le zonage N.

• Parmi les zonages de protection moins présents (c'est-à-dire présents dans moins de 65% des cas), ceux qui sont jugés les plus protecteurs vis à vis du végétal et des espaces de nature (protection forte) sont, dans l'ordre :

- > les réserves biologiques dirigées et intégrales concernant les forêts publiques, pour 86% des enquêtés (6 « protection forte » sur 7 réponses) exæquo avec les réserves naturelles nationales pour 86% des enquêtés (6 « protection forte » sur 7 réponses) ;
- > les arrêtés de protection de biotope, pour 83% des enquêtés (15/18).

Viennent ensuite, mais assez loin derrière :

- > les espaces naturels sensibles, pour 67% des enquêtés (20 « protection forte » / 30 réponses) ;
- > les réserves naturelles régionales, pour 64% des enquêtés (9 « protection forte » sur 14 réponses) et enfin les zones Natura 2000, pour 54% des enquêtés (18 « protection forte » sur 33).

Dans la catégorie « Autre zonage » avec protection forte, certains zonages cités dans les commentaires sont en lien avec la protection :

- > contre les risques : Zone inondable ;
- > de zones agricoles : Zone agricole protégée, Vignoble classé en appellation d'origine contrôlée ;
- > du patrimoine bâti et des sites : abords de monuments historiques, périmètre de protection du paysage et mise en valeur du patrimoine, site d'intérêt paysager à partir des orientations du Plan de paysage ;
- > de zones d'intérêt écologique et/paysager dans le PLU(i) : Milieux naturels d'intérêt écologique, Espaces plantés à conserver ou à créer et Espaces contribuant aux continuités écologiques.

COMMENTAIRES CONCERNANT LA FAIBLE PROTECTION DE ZONAGES N DE PLU

« Le zonage N permet depuis fin 2015 les annexes et extensions des habitations existantes et les constructions à usage agricole. Ne protège pas contre les modifications géomorphologiques des sols (type assèchement de zones humides, retournement de prairies humides). »

« Le PLU date de 2012 mais 1^{er} arrêt date de 2006 et les études de 2005 (pré-Grenelle) donc beaucoup de zone Nh permettent la construction de nouvelles habitations et de zones Nl en particulier ; ces zonages N en particulier sont plus permissifs. »

SUR LE TERRAIN, DES LIMITES AUX ZONAGES DE PROTECTION

Dans les commentaires, plusieurs répondants partagent leur sentiment sur les limites des zonages de protection et notamment le non respect des mesures de protection par les propriétaires concernés et le manque d'application effective par les élus.

« La problématique des zonages réglementaires est qu'ils assurent certes une protection des espaces, mais il convient de s'assurer du réel respect de cette réglementation.

Exemple : cas d'une haie (classée en TVB ou EBC) présentant des enjeux de biodiversité et des enjeux paysagers, mais qui est arrachée par l'agriculteur pour une plus grande facilité d'exploitation de ses terres ».

« Les zones de protection fonctionnent surtout lorsque le maire peut s'appuyer sur l'existence d'un danger vital et immédiat pour justifier ses actions, notamment contre la cabanisation des berges et des zones naturelles inondables. Si le maire peut dire « c'est pas moi qui vous l'impose, c'est l'État » ou « si je vous laisse faire et qu'il y a un problème c'est moi qui irai en prison », le maire exerce plus facilement ses responsabilités. Ou bien s'il y a un gendarme capable de contraindre à sa place (police de l'eau par exemple).

S'il s'agit simplement de volonté politique, le maire finit en général par laisser faire tant que ça ne se voit pas trop. Ce que je décris ici assez généralement répandu... »

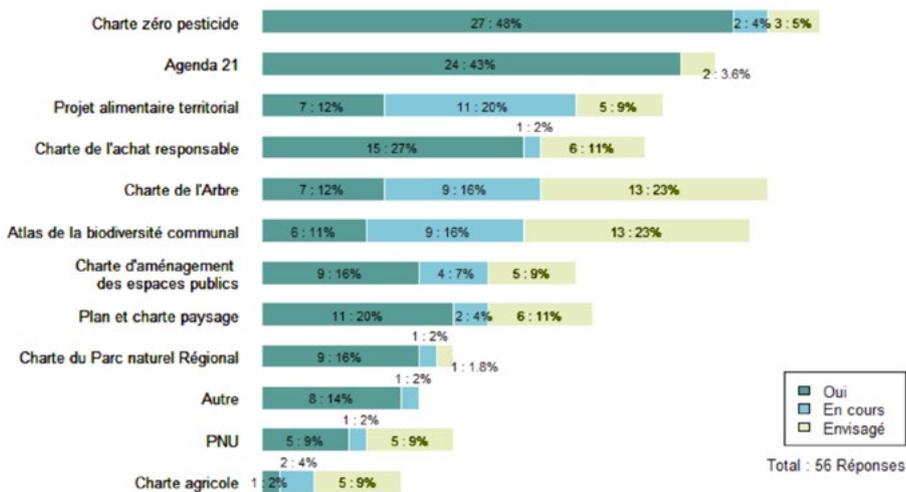
PANORAMA DES DÉMARCHES VOLONTAIRES LIÉES À LA PRÉSERVATION DU VÉGÉTAL ET DES ESPACES DE NATURE

Chartes zéro pesticide et Agendas 21 sont menés dans près de la moitié des collectivités.

On note qu'aucune démarche volontaire n'est véritablement généralisée au sein des collectivités répondantes puisque les deux démarches qui arrivent en tête ne concernent qu'environ la moitié d'entre elles (chartes zéro pesticide pour 52% des collectivités répondantes et Agenda 21 pour 43%).

Viennent ensuite les Projets alimentaires territoriaux, les Chartes de l'achat responsable, Chartes de l'arbre et Atlas de la biodiversité communale, menées par environ 30 % des collectivités (de 32 % pour les PAT, à 27 % pour les ABC).

Quelle autre démarche volontaire de type Charte ou Plan avez-vous menée ?



LÉGENDE :

Projet alimentaire territorial : s'appuie sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie (consommation individuelle et restauration collective) et s'intéresse aux modes de production et aux questions environnementales (agroécologie, agriculture biologique).

Charte de l'arbre : a pour but de définir des règles et de formaliser un certain nombre d'engagements concernant

la préservation du patrimoine arboré, sa gestion, son extension et son enrichissement.

Atlas de la biodiversité communale : vise à mieux connaître le patrimoine naturel afin d'intégrer les enjeux de biodiversité dans les démarches d'aménagement et de gestion du territoire de la collectivité.

Plan et charte de paysage : reposent sur l'initiative volontariste d'une collectivité et positionnent la qualité du paysage comme l'un des facteurs-clés de l'aménagement du territoire.

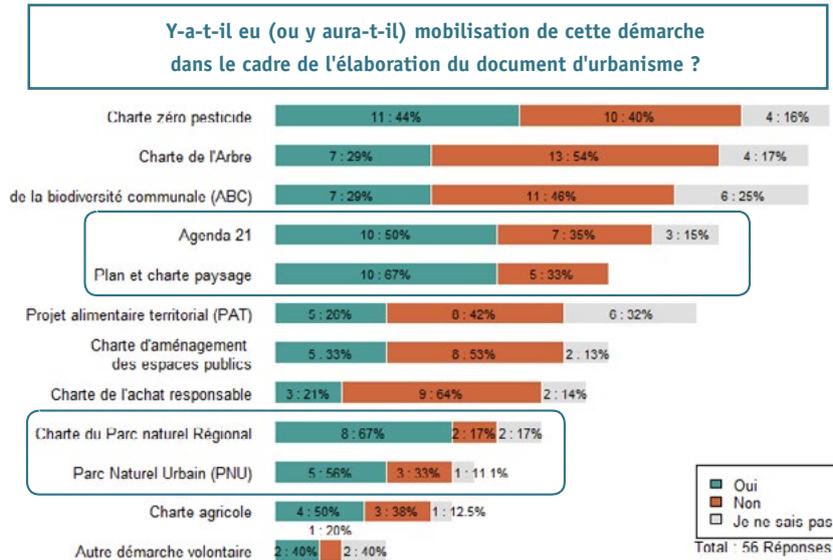
Parc naturel urbain : initiative menée par certaines collectivités qui s'inspire de la démarche des parcs naturels régionaux. Basée sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel d'un territoire, elle s'appuie souvent sur une démarche partenariale entre acteurs institutionnels, acteurs locaux et citoyens qui peut se concrétiser par des chartes.

UNE MOBILISATION MODÉRÉE DES DÉMARCHES VOLONTAIRES POUR ÉLABORER LE DOCUMENT D'URBANISME

Peu de ces démarches volontaires sont massivement mobilisées dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme.

Seuls les Plans et chartes de paysage (67%) ainsi que les chartes de PNR (67%), démarches de Parc Naturel Urbain (56%) et Agendas 21 (50%) le sont pour une majorité des territoires qui en disposent.

Ce n'est pas le cas des autres démarches volontaires.

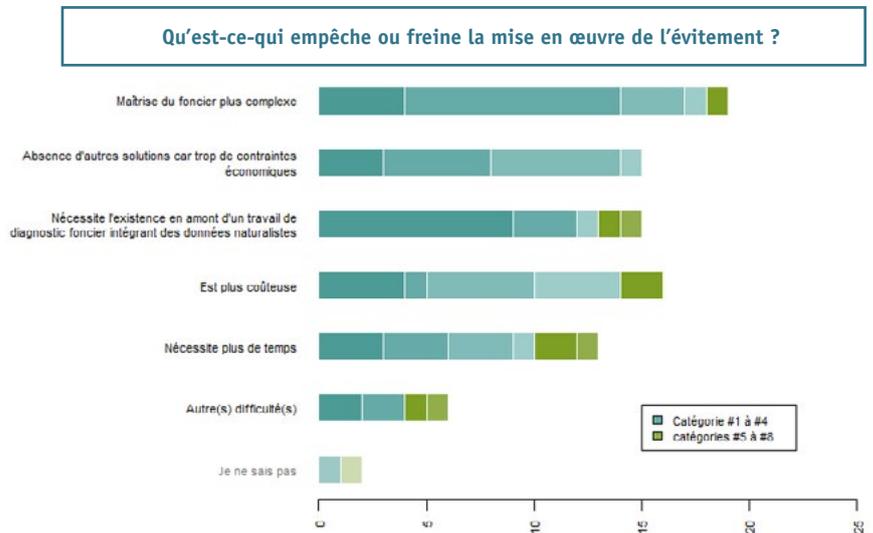


ÉVITER : DES DIFFICULTÉS NOMBREUSES POUR APPLIQUER LA SÉQUENCE ERC

Quasiment toutes les collectivités rencontrent des difficultés pour appliquer pleinement la séquence ERC.

En effet, seules 7% des collectivités répondent ne rencontrer aucune difficulté alors que 64% indiquent ressentir des difficultés courantes et 29% des difficultés « parfois ». Les difficultés pour mettre en œuvre l'évitement sont nombreuses et diverses : absence en amont d'un travail de diagnostic foncier intégrant des données naturalistes, maîtrise du foncier plus complexe, surcoût...

Toutes les difficultés proposées ont été citées au moins une fois au rang #1 des difficultés rencontrées, illustrant la diversité des problèmes.



TÉMOIGNAGES SUR LES DIFFICULTÉS RESENTIES

Absence de sensibilité environnementale des porteurs de projet, lourdeur administrative, temps long des projets, remise en question du système de la compensation.

« Forte présence d'industriels sur le territoire, non sensibilisés aux enjeux environnementaux. »

« Les porteurs de projets négligent parfois les volets E et R parce qu'ils ne souhaitent pas se donner la peine de reconsidérer leur projet en phase d'étude préalable. »

« La lourdeur administrative des dossiers d'autorisation à produire peuvent compromettre des opérations présentant pourtant un intérêt environnemental indéniable. »

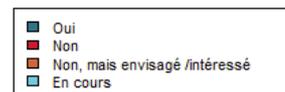
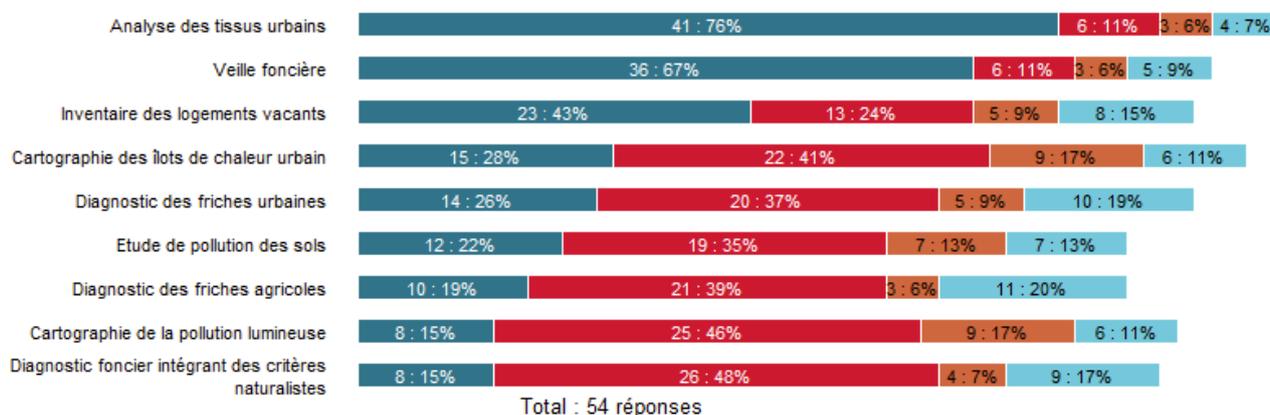
« Souvent, la séquence ERC est appréhendée lorsque le scénario d'aménagement est presque acté. Le rétropédalage est délicat, du fait d'arbitrage de la DG ou du politique. »

« La doctrine ERC vient s'appliquer sur des projets déjà en cours depuis longtemps parfois : difficile de revenir en arrière. »

« On a sorti ça (la séquence ERC) mais ça se résume à acheter des terres agricoles. Je le vois plus comme un système mafieux, ça se règle toujours autour d'une table en des tractations. »

ÉVITER D'URBANISER : PEU DE DÉMARCHES D'INVENTAIRES MOBILISÉES

La collectivité a-t-elle engagé des démarches d'inventaires et de cartographies visant à identifier des opportunités de requalification/densification du patrimoine bâti et/ou renaturation d'espaces ?



LÉGENDE :

Analyse des tissus urbains : identification des possibilités de densification en tenant compte des particularités du territoire.

Inventaire des logements vacants : identification des bâtiments et parcelles dans le tissu urbain remobilisables pour étoffer l'offre de logement et éviter ainsi l'étalement urbain.

Cartographies des îlots de chaleur urbain et de pollution lumineuse : identification des secteurs à enjeux pour renaturation.

Les démarches d'inventaires et de cartographies pouvant permettre d'identifier des opportunités de requalification/densification du patrimoine bâti et/ou de renaturation d'espaces sont globalement peu menées par les collectivités, hormis :

• L'analyse des tissus urbains et la veille foncière

Ces démarches peuvent permettre de repérer des opportunités de requalification/densification du patrimoine bâti ou des opportunités de renaturation d'espaces, en tenant compte des particularités du territoire. Elles arrivent largement en tête avec, respectivement, 76 et 67 % des collectivités qui les mènent. Cependant, l'enquête ne dit pas s'ils sont bien mis en œuvre par les collectivités avec l'objectif de protection des espaces de nature et d'évitement de la consommation pour l'urbanisation.

• L'inventaire des logements vacants

Cet inventaire peut permettre d'identifier des bâtiments et des parcelles dans le tissu urbain remobilisables pour étoffer l'offre de logement et éviter ainsi l'étalement urbain.

Cet inventaire n'est pour l'instant pas généralisé dans les collectivités répondantes, un peu moins la moitié d'entre elles en disposant (43%). Dans le groupe des collectivités non pourvues, on retrouve une majorité de communes (communes de moins de 10 000 hab (6), communes entre 10 000 et 200 000 hab (6) et une de plus de 200 000 hab).

Toutes les autres démarches sont assez peu mises en œuvre.

Les autres démarches d'inventaires et de cartographie, inventoriées dans le cadre de l'enquête, qui pourraient contribuer à cette recherche d'opportunités de requalification ou densification du patrimoine bâti ou de

recherche des sites à enjeu de renaturation sont assez peu mobilisées malgré leur intérêt, puisque elles ne le sont que par 15 à 28% des collectivités :

- **La cartographie des îlots de chaleur urbain et cartographie de la pollution lumineuse** qui permettent de cibler les secteurs à enjeux pour la renaturation. Elles sont réalisées par respectivement 28% et 15% des collectivités.
- **Le diagnostic foncier intégrant des critères naturalistes** qui permet de faire des arbitrages d'urbanisation ou non en tenant compte de la valeur des terrains du point de vue de la biodiversité et du paysage. Réalisé par 15% des collectivités, il s'agit de la démarche la plus rare.
- **Les diagnostics de friches urbaines (26%) et agricoles (19%)**
- **Les études de pollution des sols (22%).**

Ces démarches de cartographie et de diagnostic peuvent permettre de repérer des site à renaturer prioritairement ou au contraire des réserves possibles d'urbanisation en fonction des enjeux d'urbanisme et de biodiversité, paysage.

Mais on note cependant un intérêt de la part de collectivités pour certaines d'entre elles.

Cartographie des îlots de chaleur et de pollution lumineuse ainsi qu'étude de pollution des sols sont trois démarches qui suscitent de l'intérêt de la part de certaines collectivités.



PLU : DU DIAGNOSTIC AU CONTRÔLE SUR LE TERRAIN

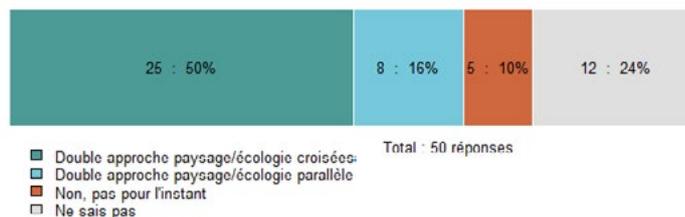
Sur ce volet, il s'agissait de faire un état des lieux des leviers d'actions mobilisés dans les PLU(i), à toutes les étapes et de connaître les difficultés ressenties.

- **DIAGNOSTIC** : La moitié des PLU intègre un travail croisé sur les réservoirs de biodiversité et continuités écologiques et sur les unités paysagères.
- Les espaces forestiers et agricoles ainsi que les espaces à caractère naturel humides sont les plus concernés par des enjeux majeurs de protection alors que les enjeux de développement sont plutôt identifiés sur les espaces verts publics.
- Des difficultés sont ressenties au niveau du diagnostic et de la définition des enjeux de préservation du végétal et des espaces de nature.
- En tête, apparaît la difficulté à synthétiser les enjeux issus du diagnostic ainsi que la faible participation des habitants mais aussi le manque de portage politique des enjeux.
- **PADD** : Une majorité des PADD présente la préservation/renforcement du végétal et des espaces de nature (ou biodiversité, paysage...) comme une de ses orientations.
- Avec cependant l'expression de plusieurs limites.
- **OAP** : Un peu moins de la moitié des PLU du panel intègre une OAP thématique en lien avec le végétal et des espaces de nature ; un peu plus que la moitié une OAP sectorielle.
- Les ambitions des OAP sont disparates suivant les PLU.
- **PLAN DE ZONAGE et règlement** : Le trio de tête des leviers en faveur du végétal et des espaces de nature les plus mobilisés sont les Zones N, les EBC et les Zones A.
- Le bilan est plutôt positif sur les leviers du Plan de zonage et règlement, hormis pour les EBC où il est plus mitigé.
- **INSTRUCTION ET CONTRÔLE** : Des difficultés sont ressenties par les deux tiers des collectivités. Elles sont nombreuses : manque de précision des demandes d'autorisation, de sensibilité environnementale des pétitionnaires, de moyens pour déceler les infractions, surveiller les travaux.

DES APPROCHES PAYSAGE/ÉCOLOGIE

MISES EN ŒUVRE DANS PLUS DE LA MOITIÉ DES PLU

Le diagnostic intègre-t-il un travail sur les réservoirs de biodiversité et continuités écologiques et/ou les unités paysagères présents sur le territoire de la collectivité ?



La moitié des PLU intègre un travail croisé sur les réservoirs de biodiversité et continuités écologiques et sur les unités paysagères au sein du diagnostic.

Pour les autres PLU, soit le travail sur les réservoirs et continuités écologiques et celui sur les unités paysagères sont effectivement menés mais en parallèle, sans croisement des enjeux (15%), soit ils ne sont pas du tout menés (10% des PLU).

La taille et le type de collectivité ne sont pas les facteurs expliquant ces différences.

En effet, dans le premier groupe des PLU intégrant une approche paysage/écologie croisée au sein du diagnostic, nous trouvons tous

les types de collectivités (des communes aux métropoles) et toutes les tailles (de moins de 2 000 habitants à plus de 2 000 000).

C'est également le cas pour le groupe des PLU intégrant une approche paysage / écologie menée en parallèle au sein du diagnostic.

Dans le dernier groupe, celui des PLU dont le diagnostic n'intègre pas ces travaux, nous trouvons des communes de taille variée ainsi qu'une communauté de communes.

SITUATION DES ENJEUX DE PROTECTION ET DE DÉVELOPPEMENT DU VÉGÉTAL ET DES ESPACES DE NATURE

Les espaces forestiers et agricoles ainsi que les espaces à caractère naturel humides sont les plus concernés par des enjeux majeurs de protection.

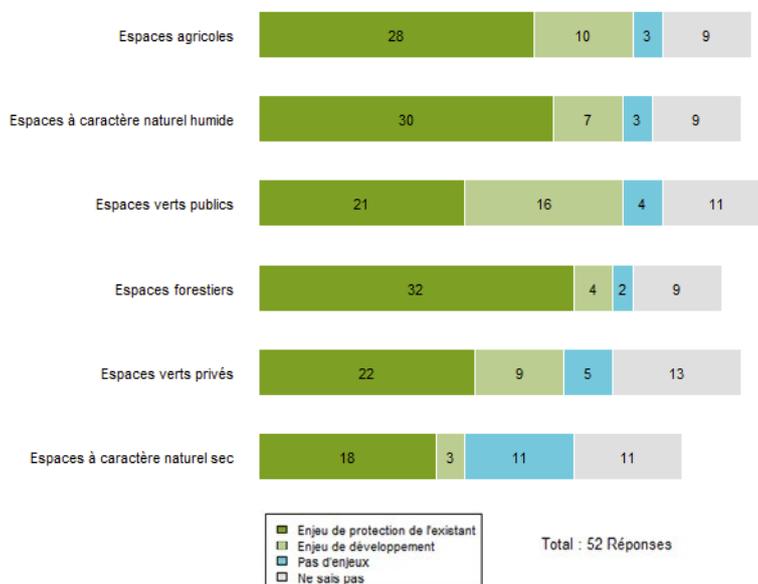
Les espaces forestiers arrivent en tête des réponses (32 « Enjeu de protection de l'existant » sur 38 réponses), suivis par les espaces à caractère naturel humides (30 sur 40 réponses) puis les espaces agricoles (28 sur 41 réponses).

Les espaces à caractère naturel secs sont moins cités. Ce résultat est à nuancer car ces espaces sont moins souvent présents sur les territoires des collectivités enquêtées donc forcément moins évoqués ici.

Des enjeux de développement situés sur les espaces verts publics

Il s'agit des plus cités parmi les répondants et du seul type d'espace pour lequel la proportion de réponses entre enjeu de protection et de développement est assez équilibrée.

Où le document d'urbanisme a-t-il situé les enjeux majeurs de protection et de développement du végétal et des espaces de nature sur votre territoire ?



LES DIFFICULTÉS DU DIAGNOSTIC DU PLU

Des difficultés sont couramment rencontrées au niveau du diagnostic et de la définition des enjeux de préservation du végétal et des espaces de nature.

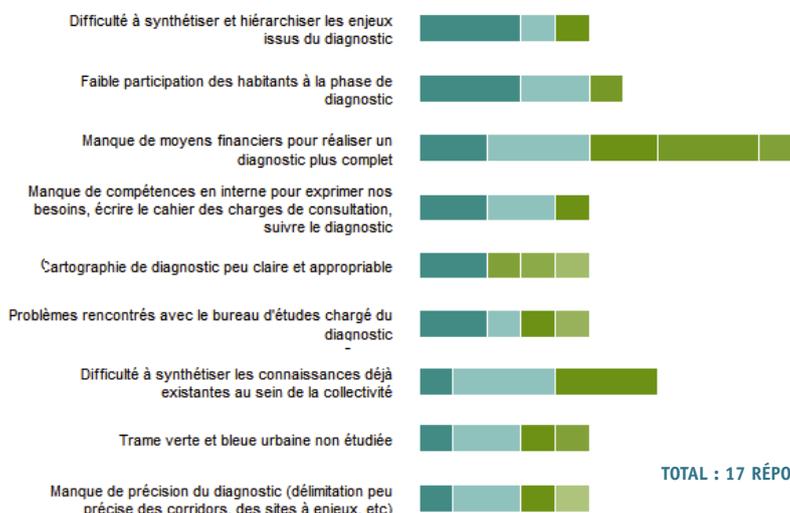
Parmi les 48 réponses, une majorité (18 sur 28) dit avoir rencontré des difficultés (8 « oui » et 10 « Oui, mais mineures »). A noter que 20 répondants ne savent pas répondre à cette question.

Tous les difficultés proposées ont été choisies au moins une fois au rang #1, indiquant la diversité des problèmes rencontrés. Si l'on cumule les difficultés de rang 1 et 2, les scores obtenus sont assez comparables.

En tête, la difficulté à synthétiser et hiérarchiser les enjeux issus du diagnostic ainsi que la faible participation des habitants.

Suivent ensuite : les problèmes rencontrés avec le bureau d'études, le manque de moyens financiers pour réaliser un diagnostic plus complet et de moyens en interne pour exprimer les besoins de la collectivité ainsi qu'une cartographie peu claire et appropriable.

Pouvez-vous identifier les difficultés et les classer par ordre d'importance ?



TOTAL : 17 RÉPONSES

■ Catégorie #1 et #2
■ catégories #3 à #8

TÉMOIGNAGES SUR LES DIFFICULTÉS RESENTIES

Des difficultés comme la masse d'informations à traiter sont évoquées ainsi que les lacunes du diagnostic. La difficulté liée au manque de portage politique des enjeux n'était pas dans la liste des difficultés proposées par le questionnaire. Elle est néanmoins réapparue dans les commentaires.

DIFFICILE SYNTHÈSE ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

« Difficulté à exploiter, traduire la masse des informations recensées par le BE paysage. »

« La masse des enjeux à traiter est aussi une difficulté (comment hiérarchiser et fixer les enjeux ?) sur des surfaces très importantes avec un nombre d'acteurs aux intérêts divers qui sont associés. »

MANQUE DE PRÉCISION DU DIAGNOSTIC

« Difficulté pour identifier et qualifier les arbres remarquables en ville sur les espaces privés »

« Pas d'inventaire des zones humides »

« Le PLU étant ancien (dernières études datent de 2005), les informations concernant son élaboration sont difficiles à connaître + peu de choses concernant le sujet du végétal et des espaces de nature »

PROBLÈME BUREAU D'ÉTUDES

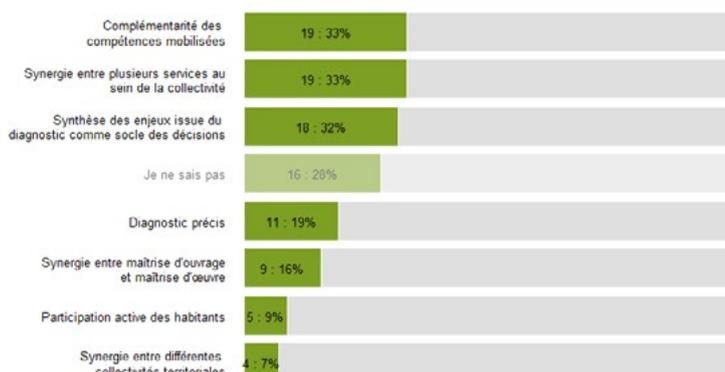
« Le bureau d'études n'a fait que « répondre » à la réglementation, sans aller plus loin, sans visite de terrain, et en reprenant difficilement les données disponibles et fournies par nos partenaires (CEN, PNR...). »

PORTAGE POLITIQUE

« Toutes les considérations sur la préservation du végétal et de la nature proviennent de notre bureau d'étude, très sensible au sujet et tenu de toute manière par la réglementation nationale. La participation communale a surtout consisté à freiner cette tendance. »

PEU DE POINTS POSITIFS

Quels points positifs avez-vous identifié à l'étape du diagnostic ?



Les points positifs proposés sont relativement peu cités par les répondants. En effet, au maximum, ils ne le sont que par le tiers d'entre eux (33 %).

Arrivent en tête des réponses, la complémentarité des compétences mobilisées ainsi que la synergie entre plusieurs services de la collectivité (33%), suivi par la synthèse des enjeux issue du diagnostic comme socle des décisions (32%).

TOTAL : 57 RÉPONSES

DANS LE PADD

ORIENTATIONS ET LIMITES

Une majorité des PADD (62%) présente la préservation/renforcement du végétal et des espaces de nature (ou biodiversité, paysage...) comme une de ses orientations.

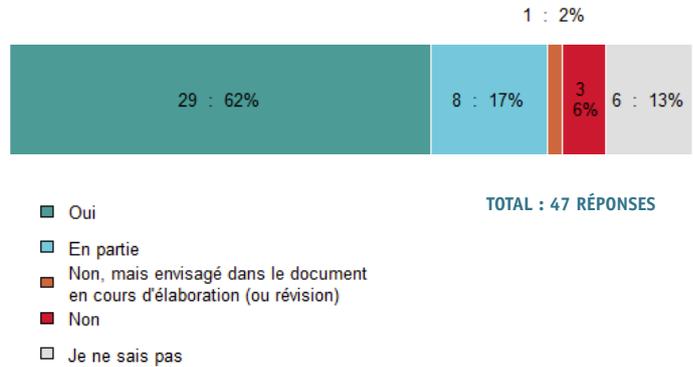
Ce chiffre s'élève même à 79% si l'on comptabilise les PADD qui le font en partie (17%).

Quelques commentaires témoignent du fait qu'il puisse s'agir dans certains PLU, d'un marqueur fort de l'engagement de la collectivité.

La majorité des commentaires apporte cependant plutôt des nuances et souligne certaines limites. Sont ainsi rapportés, à titre d'exemples :

- > le manque de représentation cartographique et le caractère généraliste des orientations, en lien avec le souhait de ne pas « verrouiller l'avenir » ;
- > la difficulté à faire exister la prise en compte des paysages non « remarquables » de certaines communes au sein de PADD de PLUi, paysages présentant pourtant des qualités.

La préservation/renforcement du végétal et des espaces de nature (ou biodiversité, paysage) est-elle présentée comme une des orientations du PADD et traduite en cartographie ?



TÉMOIGNAGES SUR LES ORIENTATIONS DES PADD VIS À VIS DU VÉGÉTAL ET DES ESPACES DE NATURE

RETOUR POSITIF

« C'est un marqueur du mandat. Transversalité des plans d'actions de quasiment toutes les politiques publiques »

RETOURS MITIGÉS OU NÉGATIFS

« À des degrés variables selon les PLU des communes du PNR, selon leurs enjeux et leur intérêt pour la prise en compte des espaces de nature. »

« Pas de manière cartographiée, par crainte de verrouiller l'avenir, en raison du manque de souplesse de cet outil, ce qui pourrait aussi limiter le champ potentiel d'évolution, car à chaque modification du PLUi (phase assez simple à mener), se serait rajouter la révision automatique nécessaire du PADD (mesure moins simple).

Cette absence de frein ne rend donc pas le caractère des protections aussi forte. »

« La préservation et le renforcement du végétal et des espaces de nature fait l'objet d'orientations du PADD mais pas de cartographie pour ce thème. »

« Ces orientations demeurent très généralistes (prise en compte de l'existant), avec des objectifs très ponctuels de reconquête (corridor) »

« Le PADD est porté à l'échelle de la métropole. C'est compliqué quand on est une petite commune sans paysage naturel important de s'y insérer. c'est une erreur de penser que sans paysage «dit remarquable» nous n'avons pas de carte à jouer. »

DES OAP

PLUS OU MOINS AMBITIEUSES

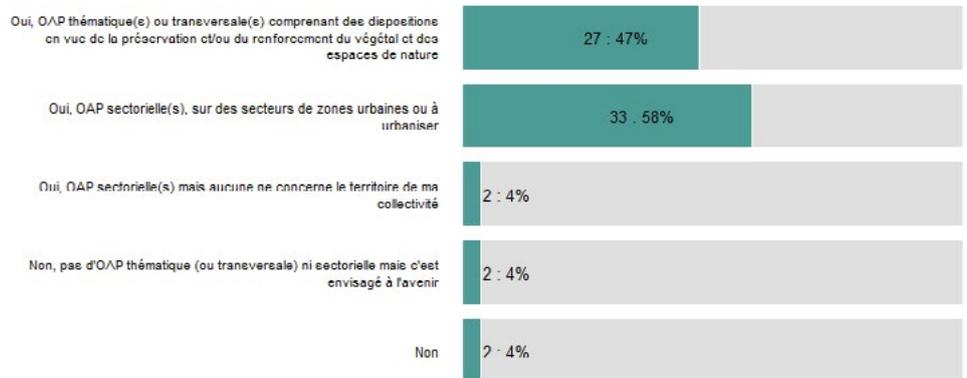
Les OAP thématiques dédiées concernent 47% des PLU du panel, alors que 58% comprennent des OAP sectorielles.

Les OAP thématiques dédiées concernent 47% des PLU, alors que 58% comprennent des OAP sectorielles.

Voici les mesures principales contenues dans :

- **les OAP thématiques** : la préservation d'éléments paysagers structurants (53%), la recommandation de plantations adaptées ou locales (44%) et la conservation-renforcement de haies, de boisements (44%).
- **les OAP sectorielles** : la conservation-renforcement de haies, de boisements (64%), la création d'espaces verts (47%) et la préservation d'éléments paysagers structurants (39%).

Le PLU comprend-il une (ou des) OAP ?



TOTAL : 57 RÉPONSES

Quelles mesures les OAP intègre(nt)-t-elle(s) ?



OAP THÉMATIQUES

TOTAL : 36 RÉPONSES



OAP SECTORIELLES

TOTAL : 36 RÉPONSES

DES RETOURS CONTRASTÉS SUR LES OAP

Les commentaires laissent deviner l'hétérogénéité des OAP des PLU, tant du point de vue de leurs contenus, que de leur ambition du point de vue de la protection/développement du végétal et des espaces de nature.

RETOURS POSITIFS

« Le PLU en cours de révision va intégrer une nouvelle OAP thématique : l'OAP bioclimatisme ou transition écologique (nom pas encore défini). L'objectif recherché est de définir les bonnes pratiques d'aménagement et de constructions pour une bonne intégration des projets dans l'environnement, le paysage et répondre au enjeux énergétiques, écologiques, bioclimatiques, ... »

« L'OAP thématique concerne la protection des clos-masures sur le territoire. Cette OAP intègre le maintien des bâtiments agricoles reflétant le patrimoine architectural mais aussi le maintien des éléments naturels emblématiques : talus cauchois, haies, vergers, mares... »

RETOURS PLUS MITIGÉES

« C'est les OAP de l'époque ! On a 2/3 idées, 2/3 lignes et peu d'effets opposables. »

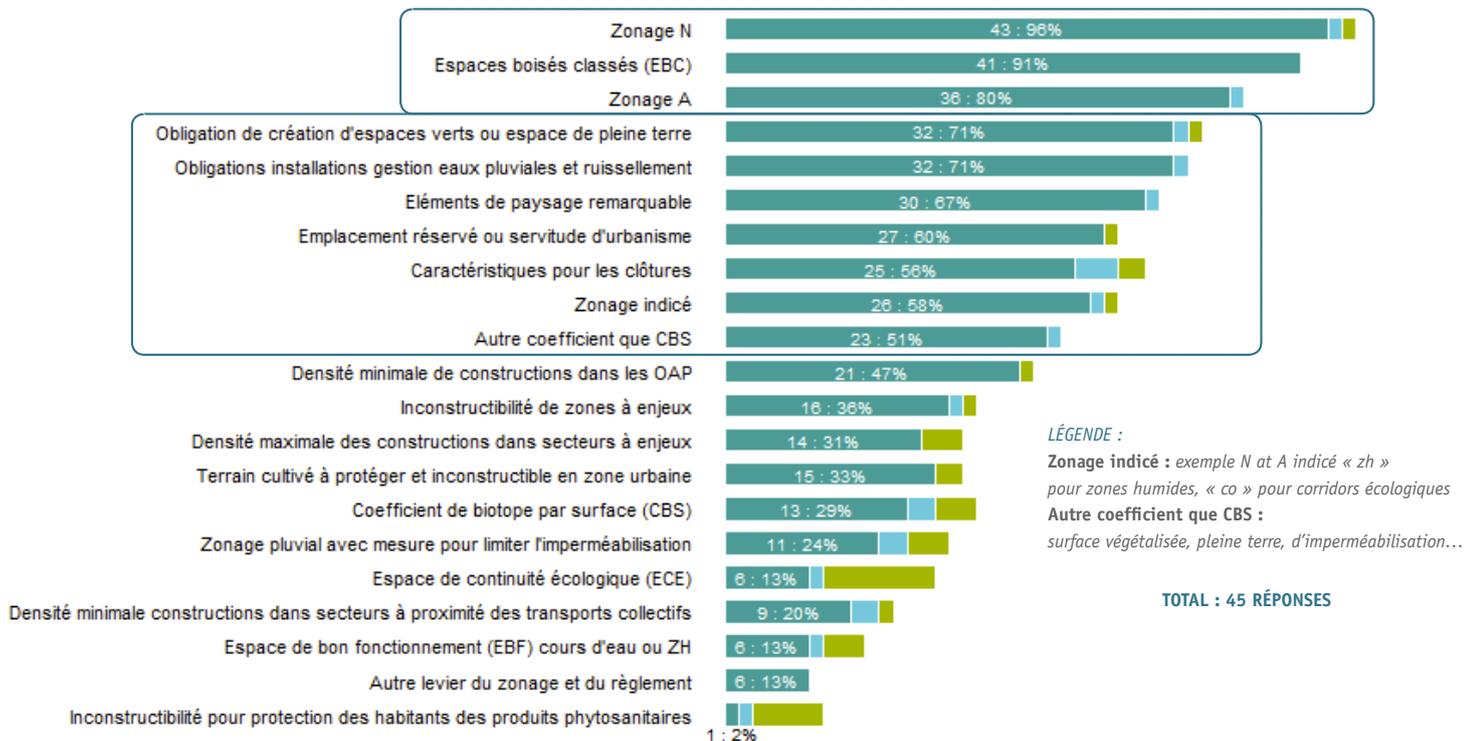
« Les OAP spatialisées ont fait l'objet d'échanges nombreux avant et pendant l'enquête publique, avec abandon de certaines par décision politique, suite aux oppositions argumentées. D'autres thématiques liées à l'usage littoral, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain et économique ont des incidences sur le végétal, et le croisement des critères n'est pas toujours facile pour obtenir des consensus décisionnels. »

« Les OAP de notre PLU sont très générales. »

« Des OAP en faveur de la cohérence écologique (texte et document graphique) qui, en cohérence avec le PADD, traduisent sur l'ensemble du territoire les orientations du SDRIF, du SRCE et du Plan Biodiversité, ont été intégrées au PLU mi 2016. »

LES LEVIERS EN FAVEUR DU VÉGÉTAL ET DES ESPACES DE NATURE MOBILISÉS PAR LE PLAN DE ZONAGE

À l'échelle de votre territoire, quels sont les leviers en faveur du végétal et des espaces de nature mobilisés par le plan de zonage et le règlement ?



Le trio de tête des leviers en faveur du végétal et des espaces de nature les plus mobilisés dans les PLU sont les Zones Naturelles et forestières, les Espaces Boisés Classés et les Zones agricoles.

Quasiment toutes les collectivités du panel y ont recours (plus de 80%). Seules quelques communes très urbaines ne mobilisent pas le zonage A, ce qui explique qu'il se retrouve un peu en retrait par rapport aux zones N et EBC.

Vient ensuite un ensemble de leviers mobilisés par 50 à 70 % des PLU, avec en tête l'obligation de création d'espace vert et d'ouvrage de gestion des eaux pluviales suivis par les éléments de paysage remarquable, les emplacements réservés ou servitudes d'urbanisme, les caractéristiques pour les clôtures, les zonages indicés et autres coefficients que le Coefficient de Biotope par Surface.

Suit un troisième ensemble de leviers mobilisés dans 27 et 50% des PLU du panel, à l'intérieur duquel se trouvent les leviers actionnés en lien avec :

- la détermination de densité de constructions : densité minimale de constructions dans les OAP et maximale des constructions dans secteurs à enjeux ;
- l'inconstructibilité de certains secteurs : Inconstructibilité de zones à enjeux et Terrain cultivé à protéger et inconstructible en zone urbaine ;
- la préservation de certains qualités du sol : Le Coefficient de

Biotope par Surface, le Zonage pluvial avec des mesures pour limiter l'imperméabilisation.

Parmi les leviers mobilisés dans moins de la moitié des PLU, on note cependant un intérêt manifesté par les répondants pour un certain nombre d'entre eux, au vu des réponses « Envisagé » exprimées. Ainsi se détachent dans ce groupe les deux leviers suivants :

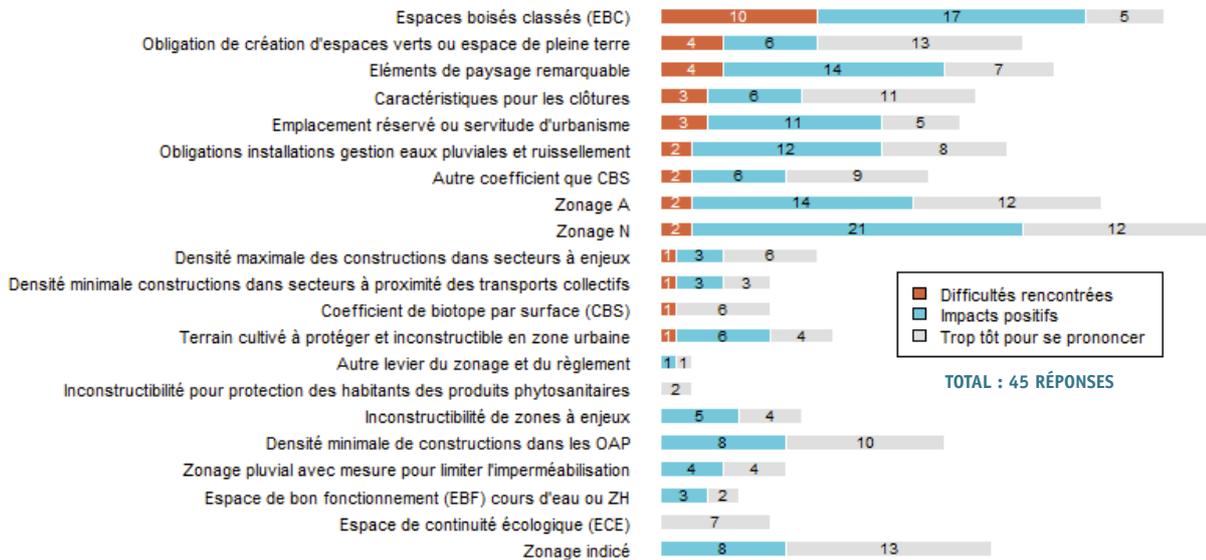
- Les Espaces de continuité écologique ;
- Inconstructibilité pour la protection des habitants vis à vis des produits phytosanitaires.

Les Espaces de bon fonctionnement cours d'eau ou zone humide, le zonage pluvial, le Coefficient de Biotope par Surface ainsi que la densité maximale des constructions dans les secteurs à enjeux suscitent également de l'intérêt parmi les collectivités répondantes.

Dans la catégorie « Autres leviers », sont également cités des mesures concernant les toitures et façades végétales, « l'obligation de compensation lors de la suppression d'arbre de qualité protégé ou non », la gradation de réglementation plus ou moins contraignante (Zone N1 et 2, zone de transition U à caractère paysager), le maintien d'espaces verts d'intérêt paysager.

DES RETOURS GLOBALEMENT POSITIFS SUR LEUR MISE EN ŒUVRE

Quel retour d'expérience faites-vous concernant leur mise en œuvre ?



Le bilan est plutôt positif sur les leviers du plan de zonage et règlement, hormis pour les EBC où il est plus mitigé. Les impacts positifs exprimés l'emportent sur les difficultés rencontrées. On note cependant qu'un nombre assez important de répondants indique ne pas pouvoir se prononcer faute de recul sur les actions.

Les difficultés les plus nombreuses sont ressenties pour les EBC. Quelques autres leviers pour lesquels des difficultés sont ressenties : l'obligation de création d'espace vert, les éléments de paysage remarquable ainsi que les caractéristiques pour les clôtures et les emplacements réservés ou servitudes d'urbanisme.

QUELQUES COMMENTAIRES SUR LA MISE EN ŒUVRE DES LEVIERS

ESPACES BOISÉS CLASSÉS

« Protège très bien mais on a un problème avec la cartographie des EBC qui n'est pas vraiment précise et pas à jour et génère des difficultés sur certains projets (à corriger dans la révision). »

« Vous aurez toujours des difficultés avec les EBC c'est difficile de les repérer de façon exacte et les arbres sont vivants. D'autres outils ont été profondément remaniés comme «espaces végétalisés à valoriser » en alternance avec les EBC mais en terme d'instruction on n'a pas encore le recul (est-ce qu'il est trop dur ou trop souple) »

PROTECTION DES ARBRES

« Leur protection au PLU n'est pas suffisante pour les protéger. Des actions pédagogiques et concertations avec les propriétaires, les exploitants agricoles... sont indispensables pour assurer leur pérennité. »

ESPACES VERTS : COEFFICIENT, OBLIGATION DE CRÉATION, MAINTIEN

« Difficultés d'application de coefficient d'espaces verts dans le cas de certains projets, notamment lors de réaménagement d'îlots. Il n'est pas toujours adapté, le CBS paraissant souvent plus approprié, surtout en ville où le foncier est contraint. »

« Obligations de création d'espaces verts non suivies dans le temps (espaces verts aménagés assez pauvres et parfois non entretenus). »

« Difficultés à faire respecter le maintien des espaces verts d'intérêt paysager. »

ELEMENTS DE PAYSAGE REMARQUABLE

« Difficultés de maintenir certains éléments paysagers remarquables (arbres notamment) face à des projets d'aménagement structurants. »

« Difficulté à contrôler / verbaliser les atteintes aux éléments de paysage protégés. »

ZONE A

« Je suis plutôt plutôt réservé. Beaucoup d'anciens bâtiments agricoles sont devenus des habitations (lié à l'évolution globale de l'activité agricole avec moins d'exploitants sur le territoire, une déprise). Avant on zonait tout en agricole. »

ZONE N

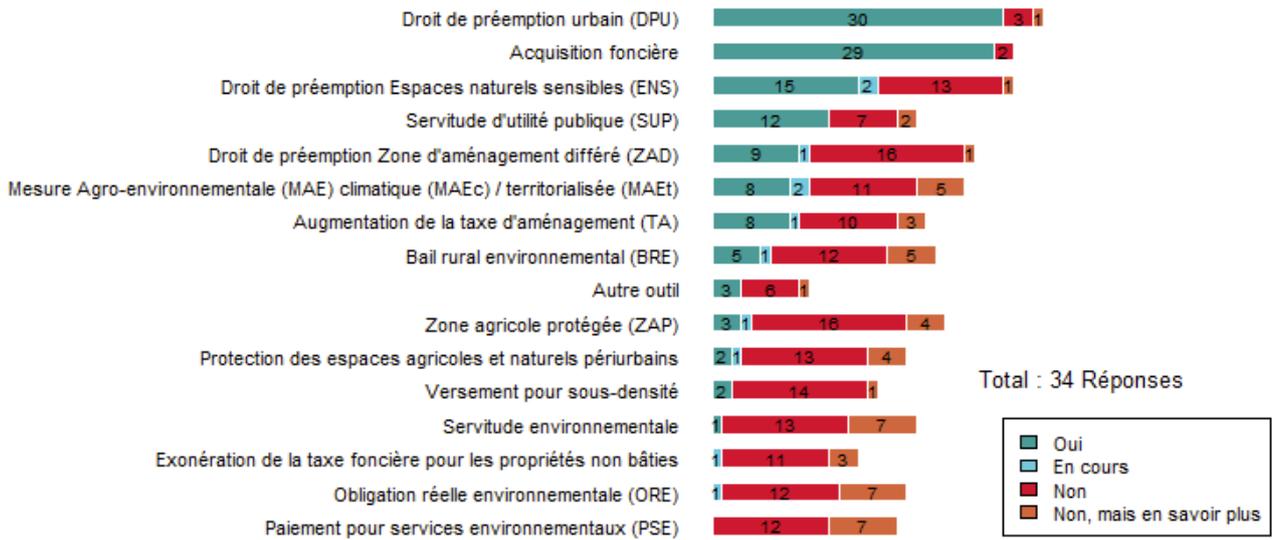
« Zonage Nh - NI : c'est fait pour y construire donc pas positif - leur seul point positif c'est d'imposer des clôtures végétales (et ça marche bien). »

OBLIGATION DE CRÉATION DE TOITURES VÉGÉTALES

« Dans le cas de constructions nouvelles ou de surélévations de bâtiments existants et sauf impossibilité liée à la préservation du patrimoine, à l'insertion dans le cadre bâti environnant ou à la sécurité, toute toiture plate (pente inférieure ou égale à 5 %) dégageant une surface supérieure à 100 m² hors installations techniques doit être végétalisée (épaisseur de substrat d'au moins 0,10 mètre ou autorisant l'installation d'une agriculture urbaine présentant une capacité de rétention d'eau au moins équivalente). »

LES AUTRES OUTILS MOBILISÉS

Quels autres outils mobilisez-vous pour influencer sur la maîtrise de l'urbanisation et protéger / développer le végétal et les espaces de nature ?



Parmi les autres outils mobilisables, le droit de préemption urbain et l'acquisition foncière sont les plus utilisés.

Ils arrivent largement en tête des outils mobilisés et presque toutes les collectivités y ont recours.

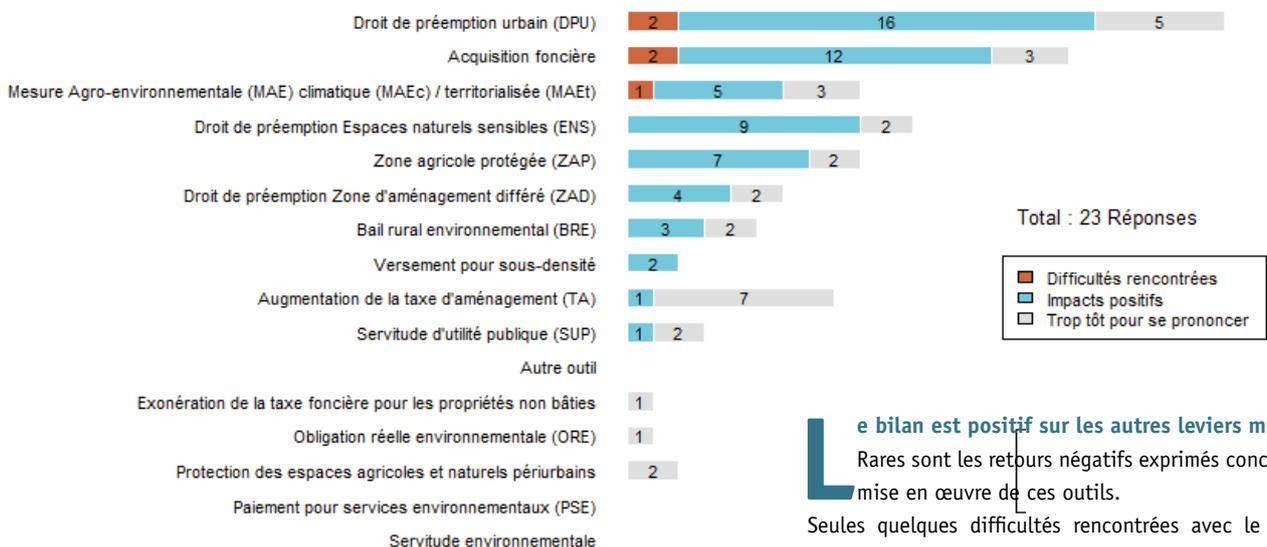
Ils sont suivis par le droit de préemption Espaces naturels sensibles, les Servitudes d'utilité publique ainsi que le droit de préemption ZAD, les mesures agro environnementales et l'augmentation de la taxe d'aménagement.

Ces autres outils sont mobilisés par 8 à 15 collectivités sur 34.

Certains outils mobilisables comme l'exonération de taxe foncière pour les propriétés non bâties, les obligations réelles environnementales ou le paiement pour services environnementaux ne sont pour l'instant pas ou quasiment pas utilisés. Parmi ces outils sous utilisés, on note que certains suscitent plus particulièrement l'intérêt des répondants : il s'agit des servitudes environnementales, des ORE et des PSE.

UN RETOUR GLOBALEMENT POSITIF SUR LEUR MISE EN ŒUVRE

Quel retour faites-vous concernant leur mise en œuvre ?



Le bilan est positif sur les autres leviers mobilisés. Rares sont les retours négatifs exprimés concernant la mise en œuvre de ces outils.

Seules quelques difficultés rencontrées avec le droit de préemption urbain, l'acquisition foncière et les mesures agro-environnementales sont mentionnées.

LES DIFFICULTÉS IMPORTANTES

AUX ÉTAPES DE L'INSTRUCTION ET DU CONTRÔLE

Des difficultés sont ressenties par les deux tiers des collectivités.

L'étape de l'instruction des autorisations d'urbanisme et de leur contrôle est particulièrement problématique pour les collectivités concernant le sujet du végétal et des espaces de nature. Si l'on cumule ceux qui ressentent des difficultés importantes (20%), moyennes (33%) et mineures (22%), on atteint effectivement près de 75% des collectivités.

Seule une collectivité sur 10 dit n'en ressentir aucune.

AU MOMENT DE L'INSTRUCTION, les deux premières difficultés ressenties par les répondants sont :

- le manque de précisions des demandes d'autorisation concernant le végétal et les espaces de nature ;
- le manque de sensibilité environnementale des pétitionnaires.

À L'ÉTAPE DU CONTRÔLE, elles sont suivies par :

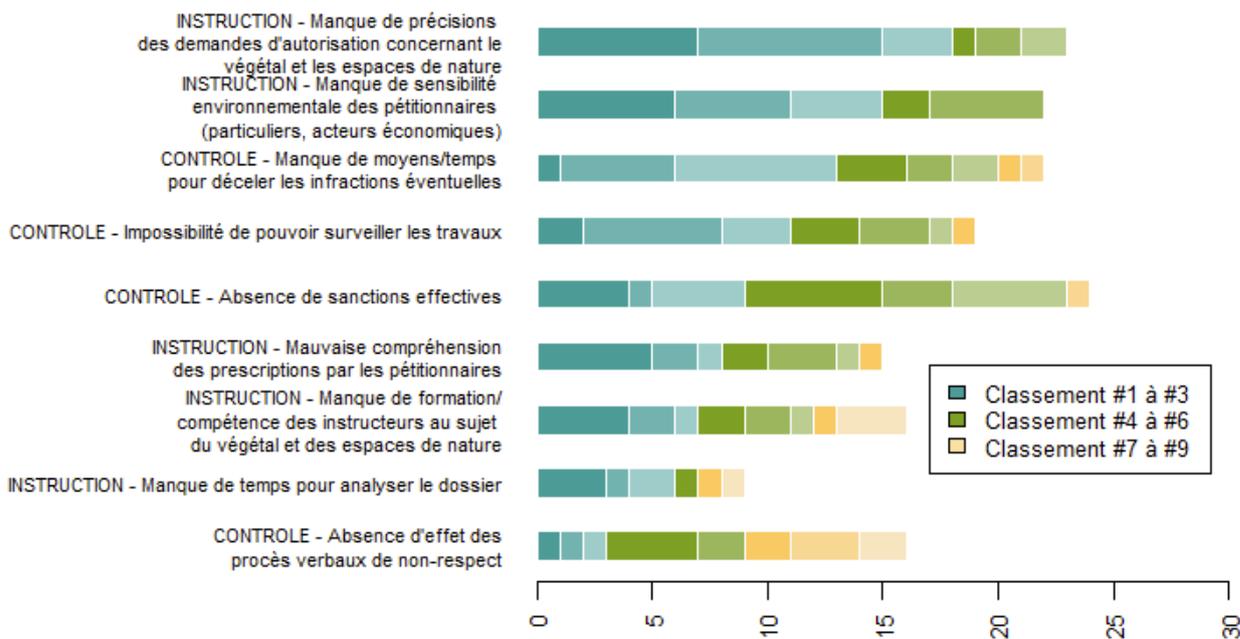
- le manque de moyens/temps pour déceler les infractions éventuelles ;
- l'impossibilité de pouvoir surveiller les travaux.

Ce classement prend en compte le total des réponses au rang #1, #2 et #3. On peut remarquer que toutes les difficultés ont été citées au moins une fois au rang #1.

Si l'on observe les seules réponses au rang #1, on peut noter aussi la mauvaise compréhension des prescriptions par le pétitionnaire ainsi que le manque de formation des instructeurs sur le sujet du végétal et des espaces de nature qui sont assez souvent cités pour l'étape de l'instruction.

Pour l'étape du contrôle, on peut aussi rajouter l'absence de sanctions effectives parmi les réponses assez souvent citées au Rang #1.

Pouvez-vous identifier les difficultés et les classer par ordre d'importance ?



QUELQUES TÉMOIGNAGES

PROBLÈMES DE TEMPS, DE MOYENS, DE PARTAGE DES ENJEUX ENTRE SERVICES

« Absence de prise en compte dans certains cas par la Direction de l'Urbanisme des réserves et avis défavorables émis par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (...)

Cela pose la question de l'équilibre à trouver entre valorisation immobilière et environnement urbain, dans un contexte de « fabrication de la ville sur la ville ». »

« Une seule personne (en l'occurrence moi) doit s'occuper de toutes les demandes concernant les arbres mais concrètement le temps manque pour gérer correctement. »

PROPRIÉTÉ PRIVÉE – SENSIBILITÉ DES PÉTITIONNAIRES

« La difficulté majeure vient du conflit avec la propriété foncière. Si le paysage est collectif, sa propriété est individuelle et sur les parcelles privées, il est quasiment impossible d'intervenir. On peut s'amuser à poursuivre un agriculteur qui arrache des haies, on sait pertinemment que le procureur de la République ne fera rien. Il faut donc aller vers une forme différente de propriété... »

« Le constat du non respect des prescriptions et l'impunité des pétitionnaires sont très décourageant ! »

« Entre les promoteurs et même les particuliers, on ressent que les arbres sont aimés uniquement s'ils ne sont pas sur leur propre terrain. En règle générale, ils sont plutôt très étonnés qu'on puisse avoir des exigences sur leur parcelle privée. (...) pour faire court il faudrait accepter les abatages chez eux et les refuser chez les voisins. »



AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

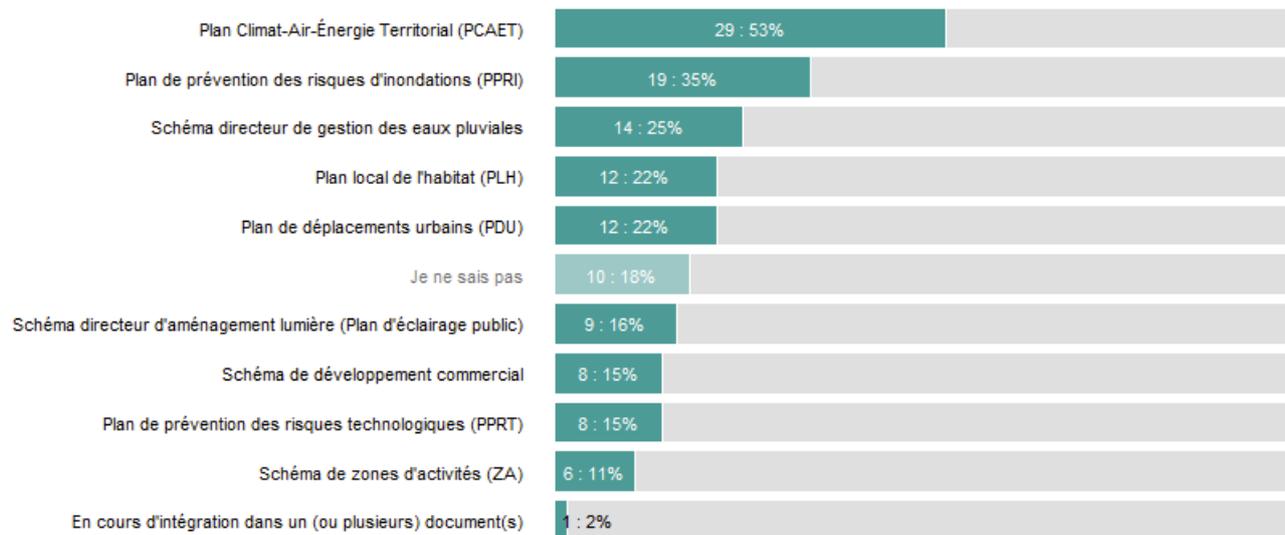
Sur ce volet, il s'agissait de s'intéresser à l'intégration du végétal et des espaces de nature dans d'autres documents de planification que les PLU(i).

- **Le Plan climat-air-énergie territorial est en tête des autres documents de planification intégrant des mesures en faveur du végétal et des espaces de nature.**
- **Dans les SCOT, des objectifs de qualité paysagère sont majoritairement présents.**
- **Dans les cartes communales, il existe peu de dispositions en faveur du végétal et des espaces de nature.**

LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

DE LA COLLECTIVITÉ INTÉGRANT DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION ET DU DÉVELOPPEMENT DU VÉGÉTAL ET DES ESPACES DE NATURE

D'autres documents de planification ou schémas concernant la collectivité intègrent-ils des actions en faveur de la protection et du développement du végétal et des espaces de nature ?



TOTAL : 55 RÉPONSES

Le Plan climat-air-énergie territorial arrive en tête des autres documents de planification intégrant des mesures en faveur du végétal et des espaces de nature.

Plus de la moitié des collectivités (53%) sont concernées. Ensuite, on note que globalement peu de documents sont couramment cités comme tels.

Le groupe de documents suivants concerne entre 22 et 35% des collectivités répondantes avec :

- le Plan de prévention des risques d'inondations ;
- le schéma directeur des eaux pluviales ;
- le Plan local de l'habitat et le Plan de déplacements urbains.

Les plans et schémas en lien avec l'urbanisme d'activités et commercial sont les moins cités comme documents intégrant des mesures en faveur du végétal et des espaces de nature.

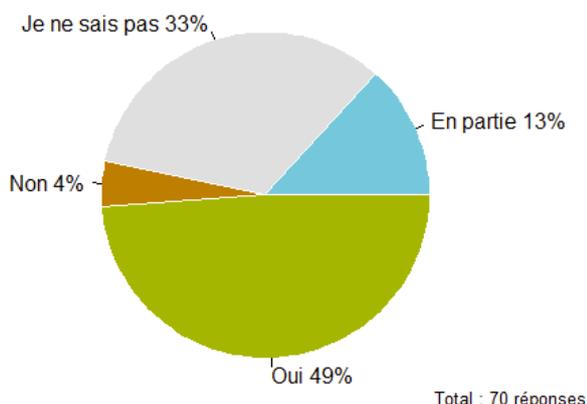
DANS LES SCOT, DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE MAJORITAIREMENT PRÉSENTS

Des objectifs de qualité paysagère sont majoritairement présents dans les SCOT.

Une majorité des SCOT en intègre (62% si l'on additionne les réponses « Oui » et « En partie »).

A la lecture des commentaires, on note cependant quelques réserves émises sur le périmètre et l'ambition de ces objectifs.

Le PADD du SCOT intègre-t-il des objectifs de qualité paysagère (OQP) ?



DES RÉSERVES SUR LES OQP

« Le paysage ordinaire n'est pas suffisamment pris en compte. »

« C'était le cas pour le dernier SCOT, mais de manière très généraliste ; on peut espérer que ceux ci seront plus développés dans le prochain. »

PEU DE DISPOSITIONS SUR LE VÉGÉTAL ET LES ESPACES DE NATURE DANS LES CARTES COMMUNALES

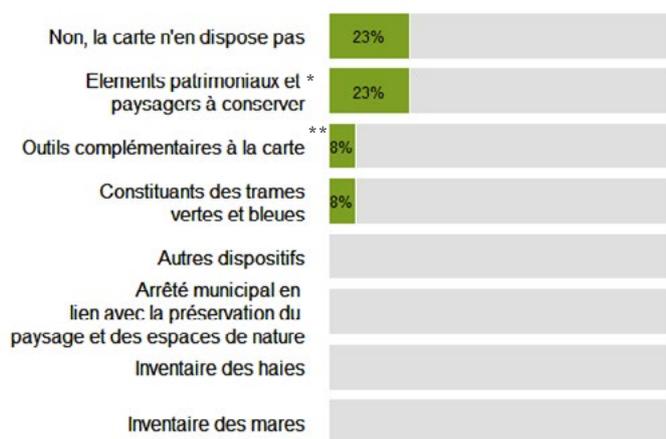
Certaines cartes communales ne contiennent aucune disposition pour préserver et renforcer le végétal et les espaces de nature de leur territoire.

En effet, près du quart des 13 répondants indique que la carte communale ne contient aucune disposition en ce sens (23%).

Dans les cartes communales qui contiennent des dispositions, il s'agit en premier lieu de l'identification d'éléments patrimoniaux et paysagers à conserver au titre de l'article L111-22 du code de l'urbanisme (23%), puis, en second lieu, d'éléments constitutifs de la trame verte et bleue du territoire (8%).

Quelques très rares cartes communales (8%) disposent d'outils complémentaires comme un cahier de recommandations à destination des habitants.

Votre carte communale comprend-elle des dispositions en lien avec la préservation et le renforcement du végétal et des espaces de nature de votre territoire ?



13 RÉPONSES PAR LIGNE

* Identification au titre de l'article L111-22 du code de l'urbanisme

** Exemples : cahier de recommandations architecturales et paysagères, conseils plantations, clôtures

TÉMOIGNAGES

« Une des communes de notre communauté de communes a identifié dans sa carte communale ses bâtiments remarquables et ses espaces naturels à préserver. »



PARTICIPATION DES HABITANTS

Sur ce volet, il s'agissait de s'intéresser aux actions de mobilisation et sensibilisation des habitants, menées par les collectivités.

- **PLU(i) : En dehors de réunions de présentations publiques, peu d'actions de mobilisation des habitants sont organisées.**
- **Un cahier de prescriptions environnementales et paysagères est présent dans la moitié des PLU(i) mais n'est pas très utilisé.**
- **Près de la moitié des collectivités disposent d'autres documents de sensibilisation des habitants.**

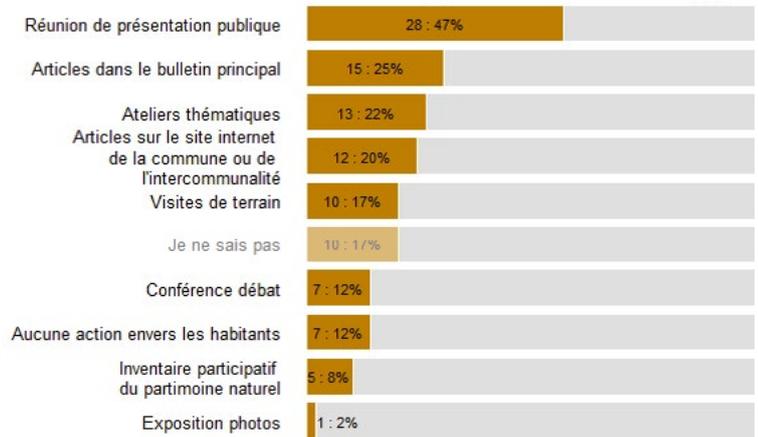
PLU(i) : PEU DE MOBILISATION DES HABITANTS

Les réunions de présentation publique arrivent en tête des actions menées par les collectivités pour mobiliser et informer les habitants. Elles concernent cependant moins de la moitié des collectivités (47%).

Les autres actions concernent toutes moins du quart des collectivités.

Une part des répondants (12%) déclare ne mener aucune action envers les habitants, en dehors de l'enquête publique.

Sur le volet «végétal et espaces de nature», de quelle manière les habitants ont-ils été mobilisés et informés dans le cadre de l'élaboration du PLU (en dehors de l'enquête publique) ?



TOTAL : 60 RÉPONSES

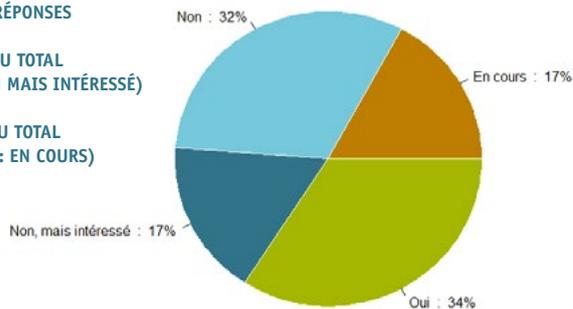
CAHIER DE PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET/OU PAYSAGÈRES

Un cahier de prescriptions (ou de recommandations) environnementales et/ou paysagères est-il présent en annexe du PLU ?

TOTAL : 42 RÉPONSES

NON : 21 AU TOTAL
(14 : NON ET 7 : NON MAIS INTÉRESSÉ)

OUI : 21 AU TOTAL
(14 : OUI ET 7 : EN COURS)



La moitié des PLU(i) dispose d'un cahier de prescriptions en annexe du PLU (21 sur 42) si on additionne les collectivités qui ont une telle annexe et celles qui sont en cours d'en élaborer une.

Dans les collectivités n'en disposant pas encore, un tiers manifeste un intérêt pour s'en doter à l'avenir (7 sur 21).

Les recommandations portent en premier lieu sur le choix des essences végétales (dans 62% des annexes) et l'architecture et le paysage (dans 54%). Elles comprennent également des recommandations sur les matériaux employés, les clôtures et la gestion des eaux pluviales.

Si oui, ce cahier est-il utile/utilisé ?



Quand il existe, ce cahier de recommandations est assez peu utilisé.

Parmi les PLU(i) en disposant, on note que la majorité des répondants l'utilise « un peu » (9 sur 13 réponses). On note que deux collectivités ne l'utilisent pas du tout ou, à contrario, l'utilisent beaucoup.

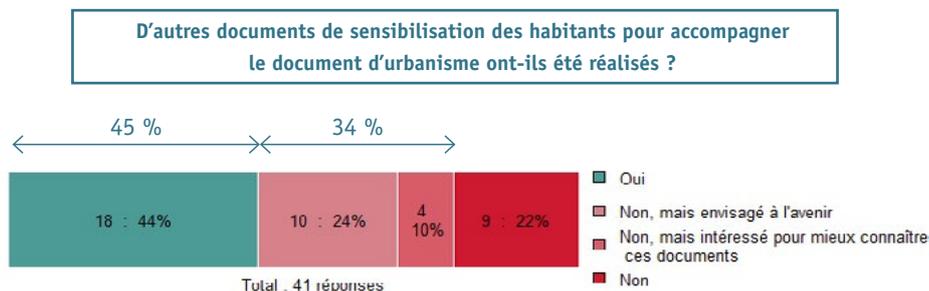
Si oui, sur quels sujets portent les recommandations ?



TOTAL : 26 RÉPONSES

AUTRES DOCUMENTS

DE SENSIBILISATION DES HABITANTS



Pprès de la moitié des collectivités (44%) dispose d'autres documents pour sensibiliser les habitants au sujet du végétal et de sa gestion.

Parmi les répondants n'en disposant pas, une part assez significative est intéressée pour se doter de tels supports de sensibilisation (34%).

Les sujets de ces documents sont variés : le paysage, la gestion écologique des espaces verts, les arbres, les mares, les clôtures et les plantations ainsi que la gestion des eaux pluviales.

QUELQUES SUJETS DES DOCUMENTS DE SENSIBILISATION DES HABITANTS

PAYSAGE

« Cahier de recommandations architecturales et paysagères réalisé en partenariat avec le CAUE et décliné en édition de carto guides de balades pour découvrir les spécificités du territoire (gestion différenciée dans un bois, valeur du végétal dans les lotissements, ...). »

MARES

« Fiches de sensibilisation pour l'entretien/création des mares et des haies. »

AMENAGEMENTS

« Cahier des charges des aménagements (prescriptions techniques) non annexé au PLUi et documents d'information dans l'imprimé de demande d'autorisation de construire ou d'aménager. »

GESTION

« Fiches sur le jardinage écologique et guide de plantations réalisées avec la collaboration du CAUE. »

« Guide pratique de l'entretien des espaces publics à destination des habitants. »

« Jardins au naturel. »

PLANTATION / CLOTURES

« Il est prévu de réaliser des guides (clôture, plantation,...). »

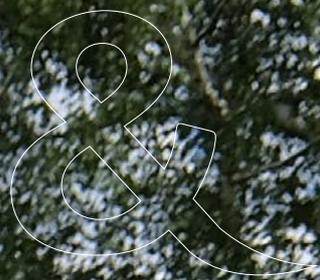
« Guide des clôtures (qui mériterait d'être renouvelé avec incitation à l'utilisation de végétaux plus locaux que ceux mentionnés dans la version du livrable de 2014). »

ARBRES

« Rédaction d'une charte de l'arbre en complément de l'inventaire des arbres remarquables en cours de finalisation. »

EAUX PLUVIALES

« Nombreuses actions de sensibilisation y compris sur la gestion de ruissellement des eaux pluviales. »



MOBILISATION COMPÉTENCES

EN ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

Sur ce volet, il s'agissait d'avoir un aperçu des compétences en environnement et paysage mobilisées au sein des collectivités et en externe.

- La très grande majorité des collectivités répondantes dispose de compétences en interne.
- Techniciens espaces verts et jardiniers sont de loin les plus présentes.
- La compétence d'urbaniste est plus présente que celle d'architecte ou de paysagiste concepteur.
- Les écologues et botanistes sont encore relativement rares.
- Près de la moitié des collectivités répondantes disposent de moins de 3 compétences différentes en paysage / écologie / espaces verts.
- **PLU(i)** : Les compétences en écologie et/ou paysage sont globalement assez peu mobilisées pour leur réalisation.
- Quand elles sont mobilisées, c'est plutôt en externe et plutôt des écologues.
- Elles sont surtout mobilisées pour le diagnostic initial et l'évaluation environnementale.
- On rencontre une diversité de cas de figure, des PLU réalisés entièrement en externe à ceux réalisés entièrement en interne, avec cependant une plus forte part du recours à des prestataires externes.
- **SCOT** : Les compétences en écologie et paysage sont plus mobilisées dans les SCOT, avec en tête les cologues.

LES COMPÉTENCES

EN PAYSAGE/ÉCOLOGIE/ESPACES VERTS PRÉSENTES EN INTERNE

La très grande majorité des collectivités répondantes dispose de compétences en interne (81%).

Celles qui n'en disposent pas sont parmi les communes les plus petites du panel.

Techniciens espaces verts et jardiniers gestion différenciée les plus présents...

Les compétences les plus présentes sont celles en lien avec la gestion des espaces verts publics, soit des techniciens espaces verts (pour 90% des répondants) et des jardiniers gestion différenciée/écologique (pour 75%).

... suivis par des compétences en « paysage » « écologie » présentes dans la moitié des collectivités

Ces deux compétences « espaces verts » se détachent largement devant un groupe de six compétences présentes dans la moitié des collectivités répondantes (c'est-à-dire entre 45 et 55 %).

Il s'agit, dans l'ordre, de : Techniciens gestion et protection de la nature / techniciens environnement, d'Architectes paysagistes (paysagiste concepteur, ingénieur paysagiste), de Référents

jardins familiaux et partagés, d'Animateurs environnement, de Spécialistes eau et d'Ingénieurs horticoles / agronome / environnement.

Des écologues et botanistes encore relativement rares

Les compétences d'écologues et de botanistes, ainsi que celles en lien avec l'agriculture et la forêt se retrouvent en bas de classement des compétences présentes.

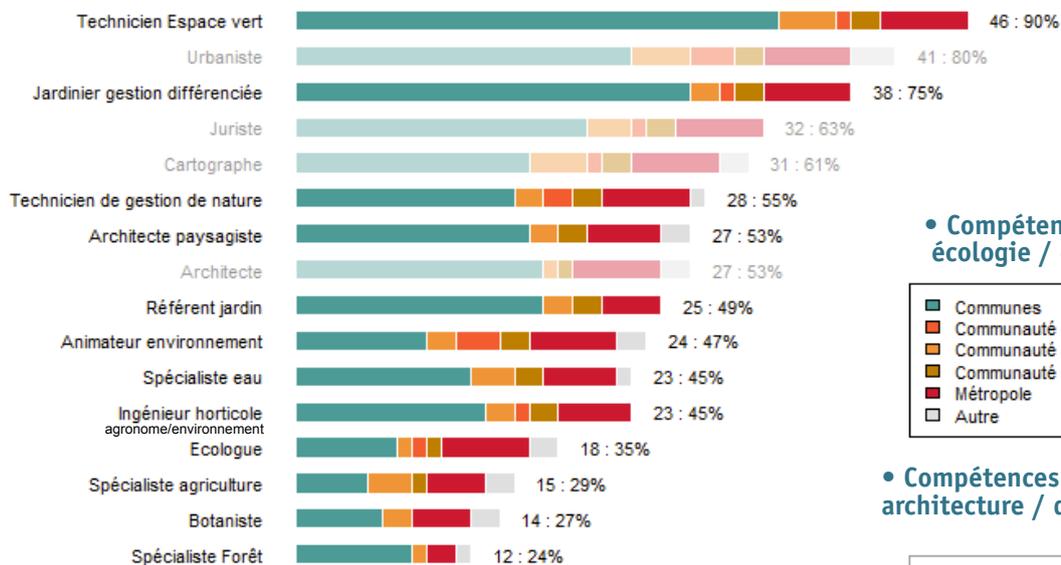
Plus d'urbanistes que de paysagistes et d'architectes

On remarque que les urbanistes sont une compétence largement plus présente dans les collectivités répondantes que celles des architectes et des paysagistes concepteurs (dans 75% des collectivités VS 53%).

Des compétences dans tous les types de collectivités

Globalement, elles sont présentes dans tous les types de collectivités (des communes aux métropoles). Seules les communautés de communes en présentent moins.

Si oui, de quels moyens humains et compétences disposez-vous ?



TOTAL : 59 RÉPONSES

• Compétences paysage / écologie / espaces verts



• Compétences urbanisme / architecture / droit / géomatique



LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

EN PAYSAGE/ÉCOLOGIE/ESPACES VERTS PRÉSENTES EN INTERNE

Pprès de la moitié des répondants (49%) disposent de moins de 3 compétences en paysage / écologie / espaces verts différentes en interne. Il s'agit des communes les plus petites ainsi que de communautés de communes.

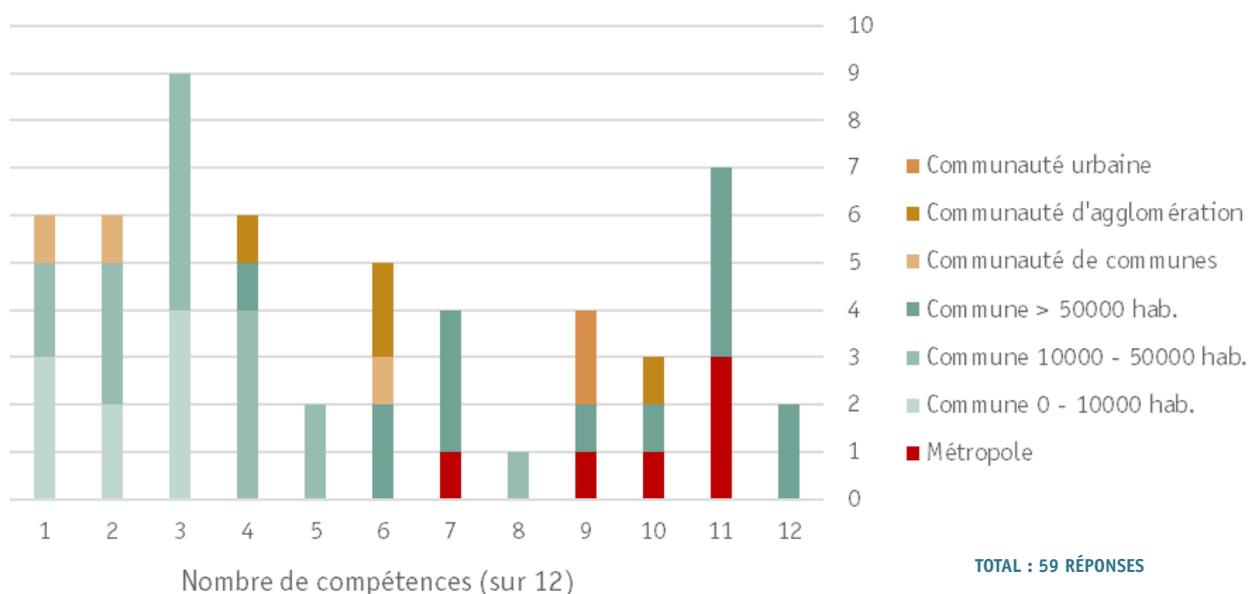
Dans ce cas, les compétences présentes sont essentiellement les techniciens espaces verts et les jardiniers.

On remarque cependant aussi la présence de techniciens gestion et protection de la nature et d'animateurs environnement ainsi que de quelques paysagistes concepteurs.

Les collectivités avec plus de 9 compétences différentes.

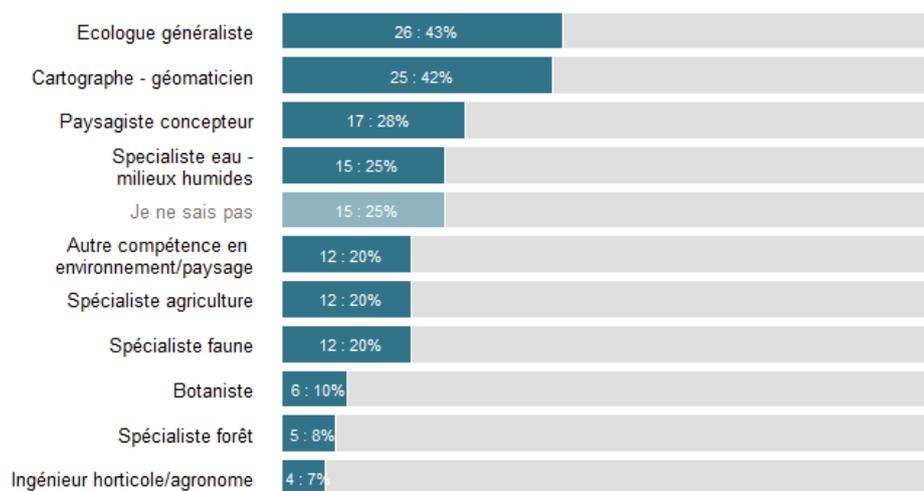
Celles disposant de la plus grande variété de compétences différentes sont les métropoles et les communes les plus grandes (plus de 50 000 habitants).

Répartition des compétences en fonction du nombre et du type de collectivités



LES COMPÉTENCES EN ENVIRONNEMENT ET/OU PAYSAGE MOBILISÉES POUR LA RÉALISATION DU PLU

Quelles compétences en environnement et/ou paysage ont-elles été (ou sont-elles) mobilisées pour la réalisation du PLU ?



TOTAL : 60 RÉPONSES

Les compétences en écologie et/ou paysage sont globalement assez peu mobilisées pour la réalisation des PLU(i).

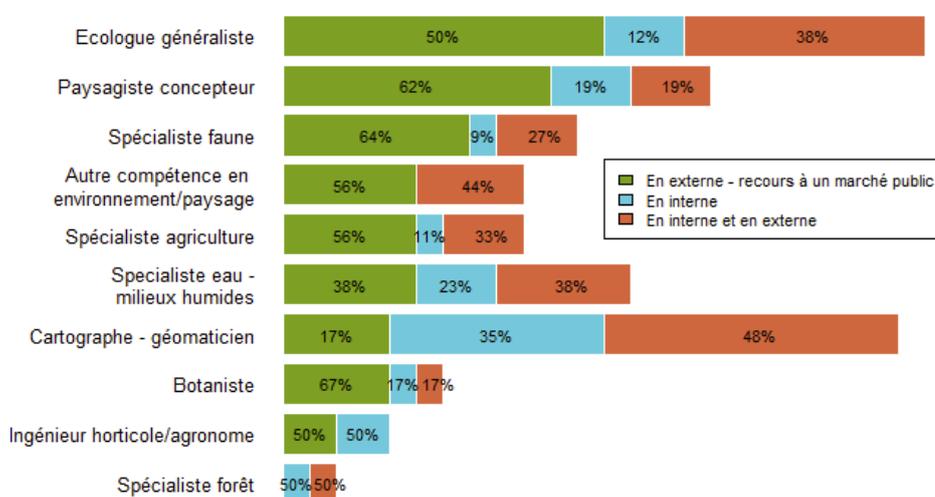
En effet, excepté les écologues, les autres compétences sont mobilisées dans moins du tiers des PLU décrits par l'enquête (de 7 à 28%).

Parmi les compétences en paysage ou écologie mobilisées, les écologues arrivent en tête.

Près de la moitié des PLU du panel ont eu (ou ont) recours à un écologue (43%). Ce chiffre descend à 28% pour les paysagistes concepteurs.

UN RECOURS FRÉQUENT À DES COMPÉTENCES EN EXTERNE

Cette (ces) compétence(s) a(ont)-t-elle(s) été mobilisée(s)...



TOTAL : 60 RÉPONSES

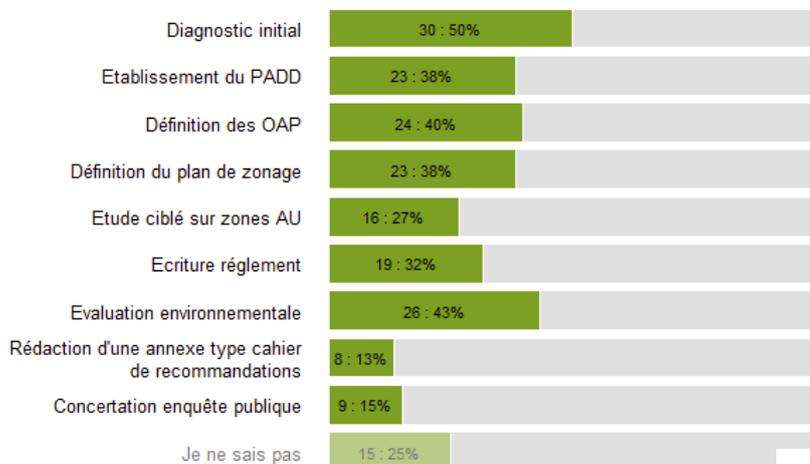
Le recours à des compétences en écologie et / ou paysage plutôt en externe

La majorité des collectivités a tendance à aller chercher les compétences en écologie et / ou paysage plutôt à l'extérieur. En effet, elles sont toujours plus mobilisées en externe qu'en interne, à l'exception de la seule spécialité eau - milieux humides autant sollicitée en externe qu'en interne.

Seule la compétence en cartographie-géomatique est globalement plus mobilisée en interne.

DES COMPÉTENCES SURTOUT MOBILISÉES POUR LE DIAGNOSTIC ET L'ÉVALUATION

À quelles étapes de l'élaboration/révision du PLU, les compétences environnement /paysage ont-elles été (ou sont-elles) mobilisées ?



Concernant les étapes de diagnostic et d'évaluation environnementale, environ la moitié des répondants disent y avoir eu recours (50% et 43%).

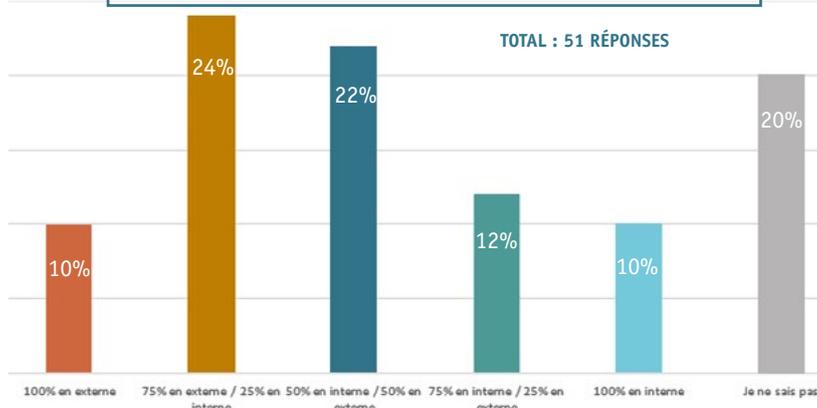
Les compétences en environnement/paysage sont également mobilisées, autour de 40% des cas, pour la définition des OAP, l'établissement du PADD et la définition du plan de zonage.

Pour les autres étapes, dont l'écriture du règlement, leur mobilisation concerne moins du tiers des répondants. Elle chute pour la rédaction d'une annexe de type cahier de recommandations (13%) et la concertation (15%).

TOTAL : 60 RÉPONSES

RÉALISATION DU PLU UNE DIVERSITÉ DE CAS DE FIGURE

Globalement, la réalisation du PLU a-t-elle été (est-elle) menée en interne ou en externe (prestataires extérieurs) ?



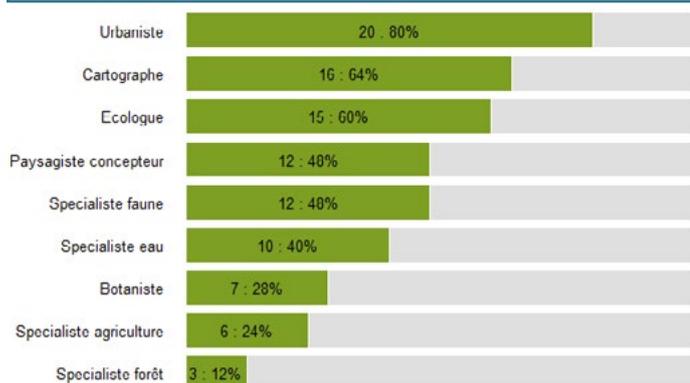
Des PLU réalisés entièrement en externe à ceux réalisés entièrement en interne, il y a une diversité de cas de figure avec cependant une plus forte part du recours à des prestataires externes.

On observe une diversité de cas de figure, des PLU réalisés entièrement en externe (1/10) à ceux réalisés entièrement en interne (1/10).

Cependant, le recours aux prestataires extérieurs est plus fréquent. Si l'on cumule les PLU réalisés à 100% et 75% en externe on dépasse ainsi le tiers des répondants (34%), devant les PLU réalisés à moitié en interne et en externe (22%) et les PLU réalisés plutôt en interne (22%).

LES COMPÉTENCES MOBILISÉES DANS LES SCOT

SCOT : quelles sont les compétences en environnement et/ou paysage mobilisées ?



Les compétences en écologie et paysage sont mobilisées dans 40 à 60% des SCOT.

Parmi les répondants, les écologues, les spécialistes de la faune, les paysagistes concepteurs et les spécialistes « Eau » sont les 4 principales compétences en écologie ou paysage qui sont le plus mobilisées pour la réalisation des SCOT, écologues en tête (dans 60% des cas).

Les botanistes et spécialistes agriculture et forêt le sont beaucoup plus rarement.

Ces chiffres sont supérieurs à ceux observés pour la réalisation des PLU.

TOTAL : 25 RÉPONSES



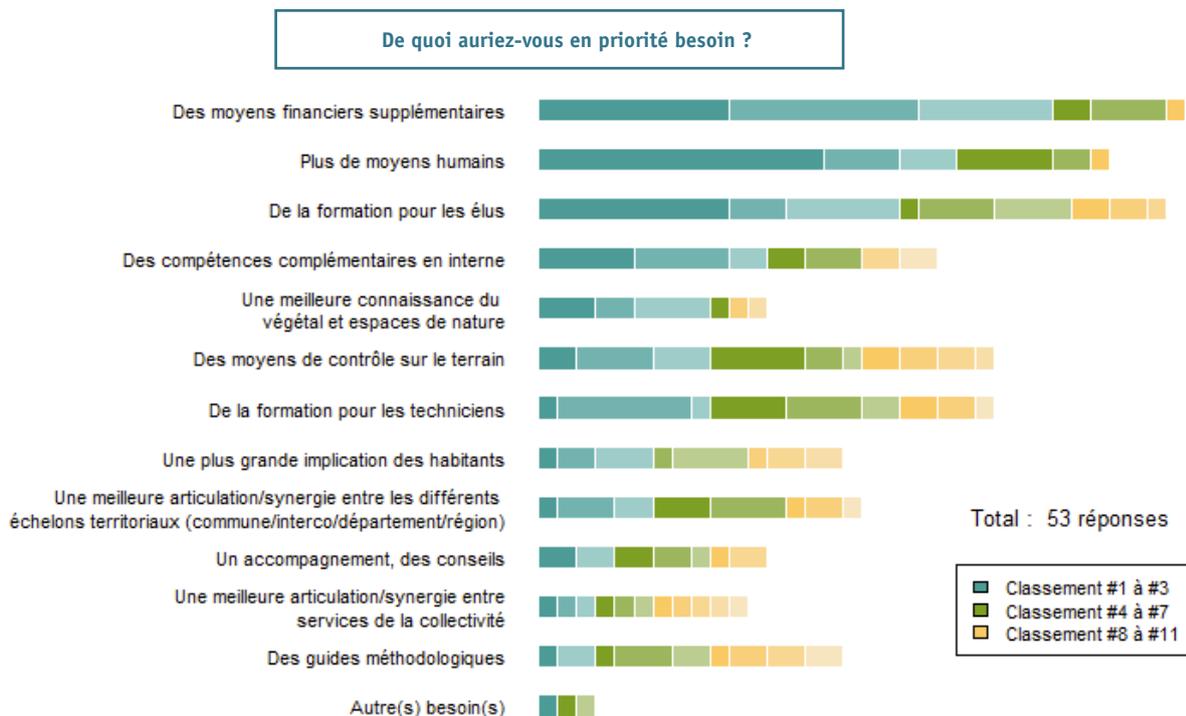


LES BESOINS PRIORITAIRES

Sur ce dernier volet, il s'agissait de recueillir le sentiment des collectivités sur les besoins ressentis pour protéger et développer le végétal et les espaces de nature sur leur territoire.

- **Les besoins prioritaires exprimés concernent les moyens humains supplémentaires et financiers ainsi que de la formation pour les élus.**
- **«Planifier et avoir une vision à long terme» apparaît comme LE champ d'action prioritaire.**
- **Il est suivi par celui de la connaissance du patrimoine végétal et des espaces de nature et de sa cartographie.**

LES BESOINS PRIORITAIRES



Plus de moyens humains, plus de moyens financiers et de la formation pour les élus arrivent en tête des besoins prioritaires.

Toutes les propositions de besoins citées dans le questionnaire sont au moins citées une fois au Rang #1, indiquant en cela la diversité des besoins ressentis. Cependant, se détache un trio de tête avec des besoins en moyens financiers et humains supplémentaires ainsi que de la formation pour les élus.

Il est suivi par un groupe de besoins de compétences complémentaires en interne, de meilleure connaissance du végétal et des espaces de nature ainsi que de plus de moyens de contrôle sur le terrain.

QUELQUES EXPRESSIONS DES BESOINS RESSENTIS

Les commentaires des répondants expriment cette diversité de besoins et la complètent. Est ainsi abordée la question de la difficulté du changement d'échelle, de la commune à l'intercommunalité à moyens humains constants.

ENGAGEMENT, COMPÉTENCES, FORMATIONS

« Manque de temps et de moyens humains pour mener à bien différentes actions en faveur du végétal. »

« Élus et direction générale peu sensibilisés à ces enjeux, manque de vision à long terme pour impulser une vraie politique durable et responsable. »

« Implication des élus. »

« Le principal besoin concerne l'implication des élus et des directions dans cette démarche de développement de la nature en ville. Tout ceci nécessite des formations adaptées à ces enjeux. »

LA DIFFICULTÉ DU CHANGEMENT D'ÉCHELLE, DE LA COMMUNE À L'INTERCOMMUNALITÉ

« Le contexte de fusion de communes a engendré une augmentation conséquente du territoire à gérer, à moyens humains et matériels constants, d'où une difficulté à développer et à s'investir dans de nouvelles pratiques pour apporter de véritables plus values (gestion de l'eau, valorisation du patrimoine végétal, les liaisons douces). »

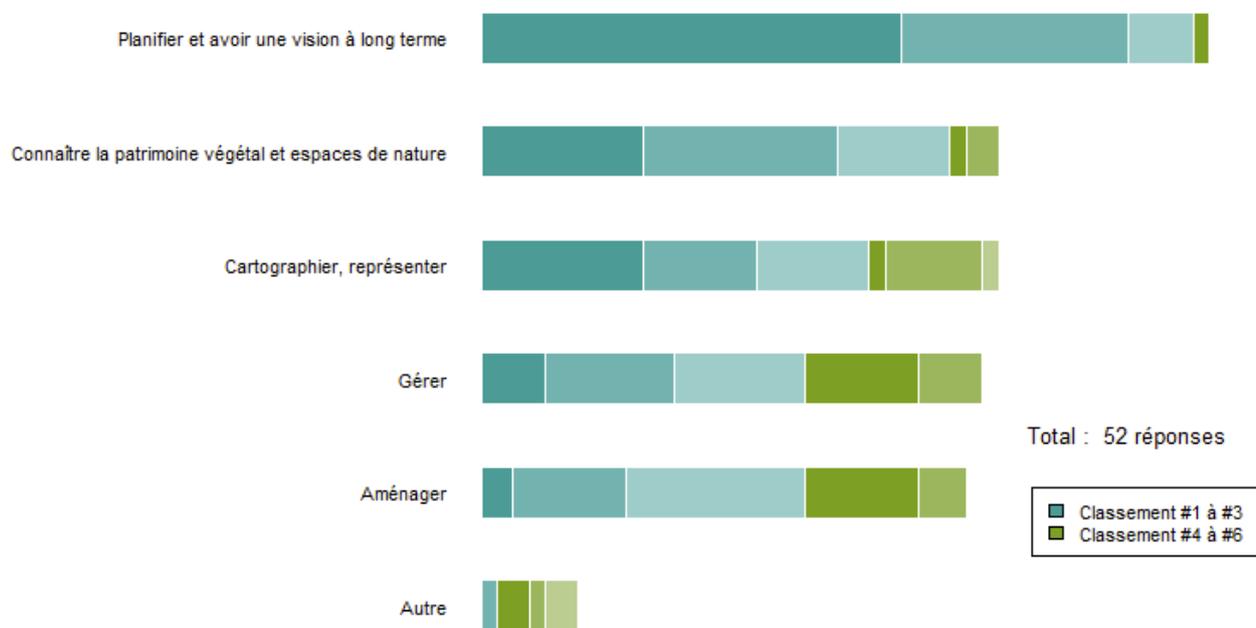
MEILLEURE CONNAISSANCE

« Mieux connaître l'espace privé. »

« Faire connaître ce patrimoine et la gestion écologique à la population. »

LES CHAMPS D'ACTION À DÉVELOPPER

En conclusion, globalement,
sur quels champs d'action ressentez-vous des besoins prioritaires ?



Planifier et avoir une vision à long terme est LE champ d'action prioritaire.

Loin devant les autres champs d'action, c'est celui de la planification et de la vision à long terme qui recueille le plus de suffrages des répondants.

Il est suivi par celui de la connaissance du patrimoine végétal et d'espaces de nature de son territoire ainsi que par celui de sa cartographie, représentation.

D'autres champs d'action prioritaires sont cités dans les

commentaires comme celui de :

- la **propriété foncière** comme frein à la préservation et valorisation du patrimoine paysager. Ce commentaire fait écho aux difficultés exprimées par les répondants aux étapes de l'instruction et du contrôle (p39.).
- la pleine mise en œuvre d'actions en faveur de la **biodiversité**, au delà de la végétalisation (avec une prise en compte de la qualité du sol, des aménagements, de la gestion).

QUELQUES TÉMOIGNAGES

MANQUE D'UNE VISION À LONG TERME

« On aurait besoin de travailler sur du plus long terme, celui du PLU (ni du SCOT) n'est pas suffisant. Si on applique le rythme actuel, dans 100 ans notre population est multipliée par deux. »

MOINS DE VÉGÉTALISATION, PLUS DE QUALITÉ ET BIODIVERSITÉ

« On parle beaucoup de végétal sur les bâtiments ou d'espaces de nature mais pas du sol et de la pleine terre, primordial pour créer des espaces verts de qualité (...) les incitations sont souvent portées sur la végétalisation mais pas forcément sur la biodiversité ou la qualité des aménagements. »

LE FREIN DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

« La question majeure est celle de la propriété foncière. La préservation et la valorisation du patrimoine paysager impose d'empiéter sur cette propriété. Sans aborder cette question, on ne pourra qu'intervenir à la marge. La politique de remembrement appliquée farouchement de 1960 à 1990 a détruit ce patrimoine. Il faut rebâtir une autre politique avec les mêmes outils. »

Plante & Cité

a lancé un programme d'étude sur l'intégration du végétal dans la planification urbaine [2018-2021].

Dans ce cadre, une consultation nationale a été menée auprès des collectivités (communes et intercommunalités) entre juillet 2019 et février 2020. Elle avait pour objectif de mieux connaître leurs pratiques et leurs besoins pour planifier, aménager et préserver le végétal et les espaces de nature de leur territoire.

En se basant sur la variété des situations, cette synthèse en présente les principaux enseignements en ciblant sur le niveau de connaissance de ces espaces, l'usage des outils de protection et d'évitement ou encore les compétences mobilisées.

POUR CITER CETTE PUBLICATION :

LARRAMENDY S., DAGOIS R., 2020. Végétal et planification : panorama dans les collectivités.
Synthèse de la consultation nationale. Plante & Cité, 60 p.

MAISON DU VÉGÉTAL

26, rue Jean Dixméras • 49066 ANGERS Cedex 1
02 41 72 17 37 • contact@plante-et-cite.fr

Plante & Cité
Ingénierie de la nature **en ville**
Center for landscape and **urban** horticulture

CONSULTEZ TOUTES NOS RESSOURCES SUR

WWW.PLANTE-ET-CITE.FR

